Quatrième Année — N° 1169. CINQ CENTIMES B Jeudi 29 Septembre 1892

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

BIBLIOTHÈQUE LYON 1892

AUJOURD'HUI :

Une Ascension mouvementée à Lyon. — *Trois aeronautes blesses.*

Le Parti ouvrier. — *La Reunion de Bellecour.*

L'INCIDENT DE ROMANS

Un incident d'une certaine gravité est survenu entre la municipalité de Romans et le commandant du 30e bataillon des soldats alpins. Depuis quelques jours on écrit beaucoup sur cette affaire. Il y en a — pas beaucoup, par exemple, — qui donnent tort aux militaires; il y en a — bien plus nombreux, ceux-là, — qui prennent parti contre le maire de Romans, — et pendant ce temps-là, la querelle s'envenime, — tant et si bien qu'on se demande si tout cela finira par le départ du bataillon ou par la retraite de la municipalité.

Eh bien, après avoir le plus complètement possible pris connaissance de l'affaire, nous n'hésitons pas à donner tort, — et cela absolument, d'abord à M. le maire, ensuite à la municipalité de Romans. Tort, parce que, après l'acte de légèreté de son chef, la municipalité s'est non seulement solidarisée avec lui par un ordre du jour au moins regrettable, — mais parce qu'elle s'est, en même temps, mise dans l'impossibilité de faire, aujourd'hui, une retraite honorable.

Le maire avait eu une altercation avec l'officier commandant le bataillon alpin. A une demande toute naturelle d'un local abrité et d'un peu de paille pour coucher des hommes éreintés par les manœuvres, il avait répondu avec une dureté que nous sommes ici tout portés à qualifier d'inhumanité. Il avait dit que ces hommes pouvaient bien aller coucher sous leurs tentes et que lui y avait bien couché autrefois.

Je suppose, qu'en ce temps-là, M. le maire ne couchait sous la tente que lorsqu'il n'y avait à l'horizon aucune ville comme Romans, toute disposée à bien accueillir les défenseurs du pays.

Ce n'est pas ainsi, monsieur le maire de Romans, que les citoyens dignes de ce nom en doivent user vis-à-vis de ceux qui peinent et s'éreintent pour que demain votre ville ne soit pas envahie par des soldats — qui, eux, ne vous demanderaient pas pour quinze francs de paille, — mais commenceraient par piller votre demeure, sans parler des fusillades auxquels ils seraient bien capables de procéder sur vous-même, — par dessus le marché.

L'armée, monsieur le maire, l'armée n'est plus, comme autrefois, une armée de prétoriens. Elle est faite de tous nos frères, de tous nos enfants. Si vous êtes père, vous y aurez un jour votre fils. Si vous avez des frères, ils y sont, — et la dure peine qu'ils se donnent, — ils se la donnent pour vous — pour vous qui les recevez si mal!

Eh bien, ceux à qui, demain peut-être, vous devrez votre fortune et votre vie, car sans eux l'une serait aussi compromise que l'autre, à ceux-là il est injuste, il est cruel, il est odieux de marchander ainsi un peu de paille, le jour où ils couchent à la dure pendant que vous dormez, vous, dans un excellent lit.

Si le commandant à qui vous teniez ce langage, qui nous a été transmis, a répondu peu civilement, dame, il en avait bien un peu le droit, car c'est de votre part d'abord que la civilité aurait dû être plus grande et l'humanité plus empressée. — Voilà pour le maire.

Quant au conseil qui a pris, dans des termes inadmissibles, fait et cause pour le chef de la municipalité, il a eu le tort impardonnable de transformer cette querelle, où seuls le maire et le commandant étaient engagés, — en un conflit entre un bataillon de soldats français et une municipalité, — une municipalité, c'est-à-dire l'ensemble des êtres représentant une ville toute entière; — c'est là, à mon sens, ce qu'il y a de plus grave dans l'affaire.

Que va faire la municipalité? Retirer son ordre du jour? — C'est se voter à elle-même un blâme si sévère qu'on se demande avec raison si elle aura, après cela, la moindre autorité morale pour gérer les affaires publiques.

Persister? C'est le départ des troupes, c'est la privation pour la ville de Romans d'une source importante de ses revenus et de ses bénéfices — en même temps que c'est, pour les braves citoyens de cette ville, un affront aussi pénible qu'immérité : des soldats français s'en allant de chez eux parce qu'ils y ont été reçus d'une façon inqualifiable!

Alors! — quelle est la solution possible? Je n'en vois qu'une qui sauvegarde la dignité de tout le monde : c'est la démission du maire et des conseillers qui ont commis la bévue — et qui, maintenant, n'ont plus qu'à payer galamment la partie perdue par leur faute.

Paul BERTNAY.

LA POLITIQUE

M. Cleveland, candidat du parti « démocrate » à l'élection présidentielle, vient de publier son programme-manifeste.

A notre point de vue, le passage le plus intéressant de ce document est l'affirmation qu'il faut réformer le tarif des douanes et, en particulier, diminuer les droits imposés aux matières premières.

— Nous ne demandons pas le libre-échange, dit M. Cleveland; mais nous voulons que les charges douanières nécessaires soient plus justes et plus équitablement réparties.

Ce langage est la condamnation formelle de la loi qui porte le nom de son auteur, M. Mac-Kinley, et qui a établi, en réalité, un tarif de quasi prohibition.

Les grèves de Pensylvanie et les désordres qui se sont produits à Homestead ont appris déjà que la politique de protection à outrance n'avait pas amélioré le sort des ouvriers, si elle a permis à de riches industriels de faire des fortunes colossales.

Les travailleurs n'ont pas vu augmenter leurs salaires; et l'opinion publique commence à comprendre, aux Etats-Unis, que de telles mesures ne servent pas les intérêts populaires.

Si la loi Mac-Kinley n'est pas abrogée, on peut prévoir l'époque prochaine où elle sera tournée par la signature de traités de commerce avec différentes nations; et le succès des démocrates hâterait certainement l'heure désirée par le commerce européen.

Le candidat démocrate parle aussi de la question monétaire, qui est devenue grave de l'autre côté de l'Atlantique.

Il dit que la nation a droit à une monnaie dont la valeur soit déterminée par la loi. Une fois cette condition remplie, l'argent et l'or pourront être employés concurremment. La circulation monétaire sera ainsi améliorée. La perte ou le gain qui résulteront de cette réforme seront plus supportables que le malaise général provenant du discrédit de la monnaie.

Les vœux formulés par M. Cleveland en faveur du succès de l'Exposition de Chicago et son désir de réformer l'administration civile constituent des promesses telles qu'en font tous ceux qui sollicitent un mandat électif.

Mais le passage où il promet de recommander à l'appui du gouvernement la construction du canal de Nicaragua offre plus d'importance pour nous; car on sait que le percement de cet isthme a toujours été mis en opposition avec l'idée d'ouvrir une voie maritime par Panama entre les deux océans.

Sans préjuger l'issue de la bataille qui se livrera le 4 novembre, il semble que les chances de M. Cleveland ont augmenté depuis quelque temps.

La France sait que les démocrates ont toujours moins sacrifié que leurs adversaires les républicains au désir de se concilier les votes des électeurs d'origine allemande; et elle verrait avec plaisir le succès d'une politique autre que celle de M. Mac-Kinley qui s'est efforcé d'entourer les Etats-Unis d'une véritable muraille de Chine.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 28 septembre.

On a relevé au ministère de la guerre le chiffre des engagés volontaires pendant le cours de l'année dernière.

Les corps combattants de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie ont reçu 9,553 engagés pour trois ans, 14,062 engagés pour quatre ans, et 953 engagés pour cinq ans.

Les engagés pour trois ou quatre ans n'ont été que de 25 dans les équipages de la flotte, qui ont, au contraire, vu arriver à bord des vaisseaux 3,627 matelots se liant au service pour cinq ans.

Dans l'infanterie et l'artillerie de marine, la proportion des engagés de trois ans se trouve être considérable; elle est de 2,101. L'infanterie et l'artillerie de marine ont compté, en outre, 543 engagés de quatre ans et 390 engagés de cinq ans.

Cette statistique fait ressortir que les véritables vocations militaires recherchent l'engagement pour quatre années dans l'armée de terre, pour cinq années dans l'armée de mer; les corps qui assurent principalement le service colonial doivent surtout compter sur les engagés de trois ans.

D'après les prévisions des bureaux de recrutement, l'année 1892 verra surtout diminuer le chiffre des engagés de trois ans dans les troupes de ligne.

— Le ministre de la guerre a fixé le chiffre des engagés volontaires de trois ans qui pourront être reçus dans les principaux corps combattants de l'armée de terre à partir du 1er octobre prochain.

Les régiments d'infanterie et d'artillerie recevront cinq engagés chacun; les bataillons de chasseurs à pied et d'artillerie de forteresse, 3.

L'an dernier, à pareille époque, la circulaire ministérielle s'était montrée moins restrictive. Alors que cette année la cavalerie ne peut recevoir aucun engagé pour trois ans, ses régiments pouvaient en accepter 5; chaque régiment d'infanterie et d'artillerie eut droit à 10 engagés.

— De grandes manœuvres, plus importantes que d'ordinaire, auraient lieu le mois prochain en Algérie.

Une brigade de chaque division y prendra part. Celle de la province d'Oran opérera près de la frontière du Maroc. Les brigades des provinces d'Alger et de Constantine manœuvreront l'une contre l'autre, puis opèreront ensemble contre un ennemi figuré.

— L'Italie augmente sans cesse ses forces supplémentaires de campagne.

A l'occasion de la création d'un corps d'officiers territoriaux de milice de cavalerie, nos voisins viennent de prendre des dispositions qui mériteraient d'être appliquées en France; nous serions sûrs, dans ces conditions, que tous les chefs de nos escadrons de réserve pratiquent l'équitation.

Les candidats aux différents grades de la cavalerie territoriale italienne doivent, avant toute épreuve d'aptitude, établir une déclaration affirmant qu'ils sont pourvus du nombre de chevaux fixé, suivant le grade, par les règlements en vigueur, et promettre d'amener leurs montures chaque fois qu'ils seront appelés pour le service.

Un officier de cavalerie doit pouvoir pratiquer l'équitation et posséder un cheval; s'il n'en a pas, l'Etat ne pourrait-il lui en rétrocéder? La question est à étudier, car avec la rareté des chevaux de selle de réquisition, on aurait tout avantage à confier à des officiers de réserve un certain nombre de jeunes chevaux de remonte.

Informations Politiques

Paris, 28 septembre.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Les électeurs de la cinquième circonscription de Bordeaux sont convoqués pour le 23 octobre prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Cazauvieilh, décédé.

NOMINATION

M. Matrot, ingénieur en chef des mines, est désigné comme directeur des chemins de fer de l'Etat, en remplacement de M. Cendre.

Cette nomination sera signée dans le prochain conseil des ministres.

CHEZ LE PRÉSIDENT

Fontainebleau, 28 septembre.

M. Carnot a reçu ce matin MM. Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, et Paul Cambon, frère de ce dernier, ambassadeur de France à Constantinople.

Le chef de l'Etat a retenu ces messieurs à déjeuner.

LES OUVRIERS BELGES

Bruxelles, 28 septembre.

Le collège échevinal de Bruxelles invite, par affiches collées sur les murs de la ville, les personnes qui ont été obligées d'abandonner leur travail et de quitter le territoire français à la suite des événements qui se sont passés dans le Pas-de-Calais et dans d'autres départements de la France, à se présenter immédiatement dans les bureaux des commissariats de police pour y fournir les renseignements demandés par le ministre de l'intérieur.

LE GÉNÉRAL DES JÉSUITES

Londres, 28 septembre.

Le correspondant du *Daily News* à Rome dit que l'élection du général des jésuites a eu lieu hier. Le père Martin, Espagnol, a été élu.

LES ANGLAIS EN AFRIQUE

Les journaux publient une lettre de M. Mackensie, directeur de la compagnie de l'Est africain. M. Mackensie déclare que l'entreprise de la compagnie est bonne et qu'il ne faut que de l'argent pour en assurer le succès. Si le gouvernement concédait à la compagnie le droit de percevoir les recettes des douanes, comme l'a fait le gouvernement allemand pour les compagnies allemandes, ces fonds produiraient suffisamment pour faire face aux dépenses de la compagnie.

Si le gouvernement intervient, il doit prendre une décision immédiate.

Le roi Mwanga accepterait probablement la protection des étrangers.

La Guerre au Dahomey

Paris, 28 septembre.

La cavalerie du corps expéditionnaire n'a pu prendre part au combat de Dogba; cependant, d'après des dépêches particulières du colonel Dodds, elle n'est pas restée inactive. Lors de cet engagement le commandant en chef ne disposait que de la moitié des troupes à cheval. Cette partie a été utilisée, non dans le combat, mais dans les reconnaissances.

C'est par les rapports de la cavalerie explorant le champ de bataille que l'on a eu des renseignements sur les pertes subies par l'ennemi. Le colonel Dodds estime que les chiffres donnés sont plutôt au-dessous de la réalité. Il estime que les Dahoméens ont perdu au moins le quart des effectifs engagés.

La cavalerie du corps expéditionnaire est composée de deux solides escadrons sous les ordres du commandant de Villiers.

Jusqu'ici la cavalerie n'a pas rendu les services qu'on doit attendre d'elle et de son vigoureux chef. Les régions que le corps expéditionnaire a jusqu'ici traversées sont, en effet, des régions de forêts et de marécages; et ç'a été précisément une grosse difficulté de faire suivre la colonne par la cavalerie et d'aménager les radeaux pour transporter les hommes, les chevaux, les fourrages et leur faire ensuite traverser la brousse.

Mais la cavalerie pourra utilement se développer dans les plaines qui entourent les grandes agglomérations, et notamment dans la région où se trouve Abomey, qui est au Nord de la limite septentrionale de la végétation dense.

Marche sur Abomey

On a reçu au ministère de la marine la dépêche suivante :

Porto Novo, 26 septembre, 6 h. 40 soir.

De nombreux fusils et des munitions ont été ramassés sur le champ de bataille de Dogba et ont été apportés ce matin à Porto-Novo.

Les armes sont de fabrication allemande. Plusieurs paquets de cartouches portent l'inscription : « Cassel, 1873. »

La colonne se trouve actuellement à huit kilomètres de Tohoué.

D'après cette dépêche, la colonne expéditionnaire, remontant l'Ouémé, marche vers l'Est, dans une direction parallèle à Abomey. Il est vraisemblable que le colonel Dodds, utilisant le fleuve comme voie de passage et de transport pour ses troupes et ses bagages, va remonter jusqu'à hauteur de la capitale, que là il fera un mouvement par le flanc et se rabattra sur Abomey ou sur les derrières de la place pour couper la retraite à Behanzin.

Munitions allemandes

On sait que la ville de Cassel, dont il est question dans la dépêche officielle (on y voit le château de Wilhemshœhe qui servit de prison de guerre à Napoléon III en 1870), a des cartoucheries et des fabriques de poudre à canon importantes; c'est donc bien de cette ville allemande que viennent les munitions portant la marque « Cassel » et employées par les troupes du roi Behanzin.

Le Prélèvement du Pari mutuel

Paris, 28 septembre.

Le prélèvement sur les produits du pari mutuel, dans le cours régulièrement fixé désormais par la loi du 2 juin 1891, est versé à la Caisse des Dépôts et Consignations qui le reçoit au fur et à mesure des perceptions, le tient en compte et le verse aux œuvres d'assistance et de charité auxquelles il est successivement affecté par la commission supérieure chargée de la répartition.

C'est un service public complètement organisé et qui fonctionne avec une absolue régularité. La Caisse des Dépôts et Consignations, dans son compte-rendu annuel, a désormais un chapitre de plus à enregistrer.

Il est intéressant de connaître les résultats qu'a donnés la loi du 2 juin 1891 pour le début de son application. Le premier dépôt de fonds provenant du prélèvement sur le pari mutuel a été effectué à la caisse des dépôts le 1er septembre 1891. De cette date à la fin de l'année 1891, la caisse des dépôts a reçu à ce titre, en chiffres exacts, 2.026.859 francs. Le prélèvement étant effectué au taux de 2 0/0, cette somme correspond à un chiffre de 101 342 950 fr. encaissés en quatre mois par le pari mutuel.

Les 2.026.859 fr. reçus pour être affectés à des œuvres d'assistance, se répartissent de la manière suivante :

1.545.885 fr. 40 pour Paris; 480.973 fr. 60 pour les départements.

Les paris correspondants ont été de 77,294,270 francs à Paris et de 24,048,680 fr. dans les départements.

Les 2 millions ont été déjà attribués cette année à de nombreuses œuvres charitables. La dernière affectation a été une somme de 150,000 francs attribuée à la ville du Havre pour contribuer à l'organisation des mesures contre le choléra.

L'année 1892 n'est écoulée que pour les trois quarts; mais, par les résultats déjà acquis, on calcule que, durant l'année entière, le prélèvement du pari mutuel donnera 3 millions pour les œuvres charitables.

Ce prélèvement correspondra à un chiffre de 150 millions de paris, tant pour la capitale que pour les départements.

LA GRÈVE DE CARMAUX

LA COMPAGNIE REFUSE TOUTE ENTENTE

A la suite de son entrevue avec M. Maujan, le ministre des travaux publics, M. Viette, a informé M. le baron Reille, président du conseil d'administration de la compagnie de Carmaux, député réactionnaire du Tarn (2e circonscription de Castres), des propositions faites par M. Maujan au nom des grévistes, conditions ainsi précisées :

1° Réintégration de tous les ouvriers;

2° Mise en congé de Calvignac pendant la durée de ses fonctions de maire;

3° Les ouvriers ne demandent le remplacement d'aucun des membres du personnel de la compagnie.

Dans sa lettre, M. Viette insistait sur ce point que les propositions des mineurs étaient en somme un terrain d'entente favorable, que la compagnie pouvait les accepter sans manquer à son mandat, à sa dignité, et sans compromettre les intérêts respectables dont elle avait la charge. Le ministre le déclarait nettement.

Dans l'après-midi, les membres du conseil d'administration de la compagnie de Carmaux se réunissaient. Après discussion, ils décidaient d'accepter la première et la troisième proposition des grévistes (parbleu!); quant à la seconde, la mise en congé de Calvignac pendant la durée de ses fonctions de maire, ils déclaraient qu'elle était inacceptable.

Vous connaissez la thèse : La mise en congé de Calvignac pendant la durée de ses fonctions de maire, c'était reconnaître que Calvignac aurait été renvoyé de la mine parce que le suffrage universel l'avait choisi. Or, la compagnie proteste contre toute idée de violation du suffrage universel. Elle essaie de donner le change et de faire croire que le mécanicien-ajusteur Calvignac n'a été renvoyé de l'atelier que parce qu'il était mauvais ouvrier. Il est vrai que la compagnie a trouvé que Calvignac était un mauvais ouvrier le jour seulement où il était élu conseiller municipal d'abord, maire ensuite.

Le baron Reille a fait connaître à M. Viette la décision du conseil d'administration, ajoutant que la simple mise en congé de Calvignac, ce serait la démission du conseil d'administration, du directeur de la mine, etc., et que, dans ces conditions, le terrain d'entente offert par les grévistes ne pouvait être accepté.

Il n'y a pas à insister. La compagnie a refusé tout arbitrage; elle vient de refuser des propositions sages. Comme le disait M. Millerand, la compagnie a voulu la grève; « elle en reste l'auteur responsable ». L'opinion publique jugera.

M. Viette recevra aujourd'hui, dans la journée, MM. Maujan, Dupuy-Dutemps et Chassaing, qui lui transmettront officiellement le mandat que les mineurs leur ont confié et qui n'est autre que les trois propositions dont nous venons de parler. M. Viette fera une dernière tentative auprès de M. le baron Reille.

Après ce que nous venons de dire, il reste peu d'espoir que le conseil d'administration revienne sur ses premières décisions.

Que fera alors le gouvernement? Nous l'ignorons. Le fait certain, c'est que la situation deviendra singulièrement grave à Carmaux.

Protestation d'Actionnaires

Tous les actionnaires de Carmaux sont loin de partager les opinions de leur conseil d'administration. Un groupe d'actionnaires des mines a adressé au président du conseil d'administration de la compagnie, par télégramme, la protestation suivante :

Les propositions faites, hier, au nom des ouvriers grévistes, nous paraissent acceptables; dans tous les cas, elles peuvent fournir matière à un arbitrage. Seules, des préoccupations d'ordre politique vous entraînent à les repousser. Nous ne saurions vous suivre dans cette voie. Le capital n'a pas d'opinions, il ne doit avoir que le souci de ses intérêts. Votre obstination nous paraissant de nature à compromettre gravement ces derniers, en retardant la reprise du travail par votre refus d'une transaction aujourd'hui possible, nous venons vous informer que, vous considérant désormais comme responsables de la situation actuelle, nous poursuivrons contre vous et les autres membres du conseil d'administration, par toutes les voies de droit, la réparation du préjudice que vous nous aurez personnellement causé.

* *

M. Baudin a adressé au ministère des travaux publics la dépêche suivante :

« Suivant le désir exprimé par plusieurs

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON
29 Sepiembre

2

LE CLUB DES Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Le comte était assis dans un vaste fauteuil, vêtu de sa robe de chambre, les jambes croisées, et tenant à la main des pincettes avec lesquelles il tisonnait, tout en causant.

Madame de Kergaz en négligé du matin, se tenait auprès de son mari et attachait sur lui son calme et mélancolique regard, tandis qu'elle l'écoutait attentivement.

— Ma chère enfant, disait le comte, j'étais déjà bien heureux de votre amour, mais mon bonheur est complet depuis que notre cher frère nous a été rendu par le repentir.

— Oh! répondit Jeanne, Dieu est grand et bon, mon ami, et il a si bien touché de sa grâce cette âme impie et rebelle, qu'il en a fait l'âme d'un saint

— Pauvre Andrea, murmura le comte, quelle vie exemplaire!... quel repentir!... Jeanne, ma bien-aimée, il faut que je vous fasse une horrible confidence, et vous verrez combien il est changé.

— Mon Dieu! qu'est ce encore? demanda Jeanne avec inquiétude.

— Vous le savez, Andrea n'a voulu partager que les apparences de notre vie. Assis auprès de nous au salon, il habite une mansarde, sans feu, dans les combles de l'hôtel, sous prétexte de suivre un régime impérieusement ordonné par la faculté. Il s'est réduit aux plus grossiers aliments. Jamais un verre de vin n'effleure ses lèvres

— Et, interrompit Jeanne, il jeûne tous les jours jusqu'à midi.

— Qu'est-ce que tout cela! fit le comte, vous ne savez rien encore, ma chère amie.

— Je sais, reprit madame de Kergaz, qu'il a fallu toutes vos instances et les miennes pour l'empêcher d'aller s'enfermer à la Trappe de la Meilleraye. Je sais encore que, tous les matins, il quitte l'hôtel au petit jour, vêtu misérablement, et que, sous l'humble nom d'André Tissot, il se rend rue du Vieux-Colombier, dans une maison de commerce où il tient les écritures, de huit heures du matin à six heures du soir, aux modestes appointements de douze cents francs. Il a voulu, lui qui pourrait puiser dans notre bourse à discrétion, devoir au travail son existence misérable!

— Et c'est pour cela, dit le comte, qu'il m'a forcé d'accepter quatre-vingts francs par mois de pension.

— Un tel repentir, une telle expiation, une vie aussi exemplaire, murmura Jeanne avec admiration, doivent militer aux yeux de Dieu, et sans doute il a été pardonné depuis longtemps.

— Oh! ce n'est rien encore, mon amie, poursuivit le comte, si vous saviez!...

— Parlez, fit Jeanne émue; parlez, Armand, je veux tout savoir...

— Eh bien, Andrea porte un cilice... tout son corps n'est plus qu'une horrible plaie...

Madame de Kergaz jeta un cri.

— C'est affreux! dit-elle, affreux... affreux! Mais comment...

— Vous voulez savoir comment je l'ai appris?

— Oui, fit la comtesse d'un signe de tête.

— Eh bien, figurez-vous que cette nuit j'ai travaillé fort tard avec Fernand Rocher et Léon Rolland. Il était deux heures du matin lorsqu'ils sont partis. A dîner, j'avais trouvé Andrea fort pâle et il m'avait même avoué qu'il était souffrant. J'avais été inquiet toute la soirée, et l'idée m'est venue de monter chez lui et de voir comment il allait. Vous le savez, ma chère amie, Andrea n'a jamais voulu que les domestiques de l'hôtel pénétrassent chez lui; il veut faire son lit et balayer sa chambre lui-même, dit-il; mais, en réalité, c'est que son lit n'a jamais besoin d'être fait. Le malheureux couche par terre sur le carreau glacé, sans autre couverture que sa chemise.

— Mon Dieu! s'écria la comtesse, et nous sommes en plein mois de janvier!

— Il se tuera... soupira le comte. J'étais monté sur la pointe du pied. Arrivé à la porte, j'ai vu filtrer un rayon de lumière; j'ai frappé doucement, et il ne m'a point répondu.

« Alors, comme la porte n'était fermée qu'au loquet, je suis entré. Oh! l'horrible spectacle!... Andrea était couché sur le sol, à demi nu; près de lui brûlait sa bougie; à côté de la bougie était, tout ouvert, un volume de saint Augustin. Le malheureux, brisé de fatigue, s'était endormi en lisant. Alors, j'ai pu voir qu'il avait les reins et les flancs ensanglantés et ceints de cet horrible instrument de discipline qu'on nomme un cilice. J'aurais dû m'en douter, car souvent, lorsqu'un mouvement brusque vient à lui échapper, une pâleur soudaine, indice d'une souffrance aiguë, se répand sur tout son visage.

— Armand, interrompit Mme de Kergaz, émue jusqu'aux larmes, il faut tâcher que votre frère renonce à ces macérations exagérées. Vous devriez en parler au curé de Saint-Laurent, qu'il a pris pour confesseur.

Le comte hocha la tête.

— Andrea est inflexible pour lui-même, murmura-t-il, et je crains qu'il ne finisse par succomber à cette pénitence exemplaire. Il est d'une maigreur affreuse, d'une pâleur extrême; il ne se permet le sommeil que lorsque la fatigue l'emporte sur sa volonté. Ce travail ingrat de douze heures auquel il se livre tous les jours lui devient de plus en plus nuisible. Andrea aurait besoin de grand air et d'une vie active... Je voudrais pouvoir lui faire faire un voyage... Hélas! il me refuserait, peut-être même nous quitterait-il.

— Oh! cela ne sera pas! s'écria Jeanne avec véhémence, il vivra près de nous, ce cher repenti... Tenez, Armand, voulez-vous que je le prenne à part, que je tâche de lui persuader que la justice divine est satisfaite, que l'expiation dépasse la faute? Oh! vous verrez, mon bien aimé Armand, comme je serai éloquente, persuasive, il faut que je le séduise...

— Tenez, dit le comte, j'ai une idée, une idée excellente pour l'arracher à cette vie de bureau qui le tuera à la longue.

— Vraiment? fit la comtesse avec joie.

— Vous verrez, ma bien aimée...

Et M. de Kergaz parut réfléchir.

— Vous le savez, dit-il, en mon absence, Fernand Rocher et Léon Rolland, aidés de sœur Louise, m'ont remplacé de leur mieux et ont soulagé bien des misères.. Fernand et sa jeune femme, qui est dame patronnesse de la nouvelle église Saint-Vincent-de-Paul, se sont chargés de soulager adroitement ce qu'on nomme les misères dorées, c'est-à-dire ces humbles employés dont les modiques appointements sont insuffisants pour faire vivre leur nombreuse famille. Léon Rolland et sa belle et vertueuse femme ont eu le département du faubourg Saint Antoine, ce quartier le plus populeux et presque le plus pauvre de Paris. Léon est à la tête d'un vaste atelier de menuiserie et d'ébénisterie, où il occupe deux cents ouvriers toute l'année. Cerise a ouvert une vaste maison de confection qui emploie toutes les jeunes filles orphelines que le vice réclamerait peut-être si elles étaient abandonnées à elles-mêmes. Enfin, madame Charmet a choisi pour son pieux champ de bataille ce quartier de folie et de perdition où jadis elle brillait sous le nom de Baccarat.

— Je sais tout cela, mon ami, dit la comtesse.

— Les pauvres et les malheureux, reprit M. de Kergaz, n'ont donc rien perdu à mon absence. Mais ce n'était là qu'une partie de la mission que je me suis imposée qui se trouvait remplie. Si l'œuvre de charité allait son train, l'œuvre de justice chômait...

— Que voulez-vous dire? interrogea la contesse.

— Ecoutez, Jeanne, écoutez, poursuivit le comte.

« Un soir, une nuit plutôt, il y a bien dix années déjà, deux hommes se rencontrèrent au haut d'un édifice élevé au sommet d'une de ces collines qui dominent Paris. Ces deux hommes se montrèrent mutuellement du doigt la grande ville accroupie sous leurs pieds, et toute frémissante des ivresses convulsives d'une nuit de carnaval.

« L'un de ses hommes s'écria :

« Voilà un vaste champ de bataille pour celui qui aurait assez d'or à dépenser au service du mal. Voyez-vous cette ville immense? Eh bien, il y a là, pour l'homme qui a du temps et de l'or, des femmes à séduire, des hommes à vendre et à acheter, des filous à enrégimenter, des mansardes où le cuivre du travail entre sou à sou à convertir en boudoirs somptueux avec l'or de la paresse. Voilà une grande et belle mission!

« Et cet homme riait, en parlant, d'un rire odieux.

« On eût dit Satan lui-même, ou don Juan, préconisant sa vie passée et prêt à la recommencer.

« Or, acheva le comte, cet homme qui parlait de cette façon impie, alors c'était Andrea; l'autre, c'était moi?

« Eh bien, vous savez ce que fut cette lutte entre le bien et le mal, et comment le mal fut vaincu. Mais Andrea n'en était point le seul représentant, et Paris est demeuré la Babylone moderne où le vice coudoie la vertu, où l'infamie et le crime germent comme en une terre féconde... Ah! que de coupables encore restent à punir! que de victimes à arracher à leurs bourreaux!

Mme de Kergaz écoutait rêveuse :

— Je vous devine, dit-elle, je crois vous deviner, du moins. Vous vouliez donner à Andrea repentant et vertueux le département des expiations et des châtiments mystérieux?

— Vous avez deviné, chère amie. Peut-être cette intelligence hors ligne, cette volonté puissante, cette audace sans pareille qu'il développait si bien pour la cause du mal, les retrouvera-t-il dans la voie du bien? »

— Je le crois, répondit madame de Kergaz.

Les deux époux furent interrompus par un coup de sonnette qui, de la loge du suisse, correspondait avec l'hôtel et annonçait un visiteur.

— Voici, dit Armand, les notes quotidiennes de ma police. Les hommes que j'emploie à ce métier sont dévoués, intelligents, mais il leur faut un chef.

La porte s'ouvrit, un laquais parut.

Il portait sur un plateau une enveloppe assez volumineuse, que le comte décacheta sur-le champ.

Cette enveloppe renfermait sept ou huit feuillets d'une écriture menue, sans signature.

M. de Kergaz lut tout bas :

(*A suivre*

de mes collègues, je m'empresse de vous faire connaître dans quelles conditions pourrait se terminer le conflit actuel.

« Les grévistes demandent la réintégration de Calvignac et le retour de tous les grévistes sans aucune exception ; la nomination d'un délégué de la compagnie qui fixerait, d'accord avec un délégué ouvrier, le nombre de journées de travail par semaine que Calvignac devra fournir à la compagnie, de façon à pouvoir concilier ses devoirs professionnels avec ses obligations municipales.

« Je profite de cette occasion pour vous affirmer, M. le ministre, que la compagnie trompe le gouvernement quand elle prétend qu'un grand nombre d'ouvriers demandent à reprendre le travail. »

La compagnie, repoussant la mise en congé de Calvignac, repoussera par conséquent avec plus d'empressement encore sa réintégration.

Au ministère des travaux publics

MM. Maujan, Dupuy-Dutemps et Chassaing ont été reçus ce soir à trois heures et demie, par M. Viette, ministre des travaux publics. L'entretien s'est prolongé jusqu'à près de 5 heures ; il a eu un caractère très cordial.

Le ministre a annoncé aux trois députés qu'il avait déjà transmis à la compagnie les propositions dont il avait été saisi et que le conseil d'administration de la compagnie devait se réunir vendredi pour les examiner.

On sait que les grévistes demandent la réintégration de tous les ouvriers et la mise en congé de M. Calvignac, pendant la durée de ses fonctions de maire, et, en cas de refus de la compagnie, le retrait des troupes.

Sur ce dernier point, le ministre a confirmé que le gouvernement restait décidé à maintenir les troupes tant que l'accord ne serait pas établi entre les grévistes et la compagnie.

En sortant de chez le ministre, les députés ont simplement télégraphié à Carmaux qu'ils venaient de remplir le mandat dont ils étaient chargés.

Les trois députés emportent de leur entretien avec M. Viette l'impression que la grève durera au moins jusqu'à la rentrée et qu'elle ne se terminera que sous la pression énergique de l'opinion publique.

M. Dupuy-Dutemps annonçait en sortant du ministère son intention d'interpeller à la rentrée. Il n'a pas toutefois arrêté le texte de cette interpellation. Lui et ses collègues ne voudraient pas en effet atteindre le gouvernement, mais seulement la compagnie.

Tous trois étaient d'accord pour reconnaître que la chute du cabinet, auquel ils ne faisaient d'ailleurs aucun reproche, ne serait nullement une solution.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 28 septembre.

Le *Journal officiel* publiera demain matin le mouvement judiciaire suivant :

Sont nommés : conseiller à la cour d'appel de Paris, M. de Villers, vice-président du tribunal de la Seine, en remplacement de M. Gressier, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

Vice-président du tribunal de la Seine, M. Levrier, juge chargé de la présidence d'une section au même siège.

Juge au tribunal de la Seine, M. Puget, juge suppléant chargé de l'instruction au même siège.

Juge suppléant au tribunal de la Seine, M. Petit, juge suppléant à Versailles.

Conseiller à la cour d'appel de Dijon, M. Millon, président au tribunal de la même ville, en remplacement de M. Bourdon admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

Président au tribunal de Dijon, M. Party, vice-président au même siège.

Vice-président au tribunal de Dijon, M. Mourral, procureur de la République à Gap.

Procureur de la République à Gap, M. Martin-Jaubert, procureur de la République à Calvi.

Procureur de la République à Calvi, M. de Casabianca, avocat et docteur en droit

Juge au tribunal de la Seine, M. Lallement, ancien magistrat.

Dépêches Diverses

Paris, 28 septembre.

MORT DE JULES VAIDY

Jules Vaidy, qui a été de la part de son beau-frère Chérier, pesour assermenté de la ville de Paris, victime d'une tentative d'assassinat, a succombé aujourd'hui à midi, à la blessure qu'il avait reçue.

On sait que Jules Vaidy tenait une place importante dans le parti possibiliste-broussiste.

On a trouvé sur lui, en le déshabillant à l'hôpital Saint-Antoine, un reçu d'une somme de 100 francs, qu'il venait d'envoyer à M. Calvignac, maire de Carmaux, pour les grévistes.

UNE HÉROINE DE HUIT ANS

Agen, 28 septembre.

La jeune Noélie Bareyre, âgée de huit ans, habitant avec son père, forgeron à Casteljaloux, allant faire, hier, une commission à une ferme voisine, emmena avec elle un de ses petits camarades, le jeune Lucien Dubos, âgé de cinq ans.

En s'amusant sur les bords de l'Avance, le jeune Lucien glissa sur l'herbe humide et tomba dans la petite rivière, dont le courant est fort rapide en cet endroit.

Voyant le danger que courait cet enfant, Noélie Bareyre se jeta tout habillée dans l'Avance et, en appelant au secours, parvint à ramener sur la rive le jeune étourdi. Elle avait de l'eau jusqu'au menton.

Des personnes qui travaillaient dans les champs accoururent à ses cris et aidèrent la courageuse enfant, épuisée par ses efforts, à sortir de l'eau.

Cet acte de dévouement précoce mérite une belle récompense.

UN ABBÉ SÉDUCTEUR

Nantes, 28 septembre.

L'abbé Le Bris, vicaire de Sainte-Anne, vient de prendre la fuite enlevant la femme de M. Mangin, employé à l'hôtel des Postes, ainsi que son enfant âgé de quatre ans.

On ajoute qu'avant de partir Mme Mangin aurait soustrait 40,000 francs de valeurs à son mari.

LE DRAME DE LA RUE PERGOLÈSE

Les obsèques de Mme de Tavera

Paris, 28 septembre.

Les obsèques de Mme Juliana Porricho Ordo de Tavera, victime du drame de la rue Pergolèse, ont eu lieu aujourd'hui à midi et demi ; le corps avait été transféré de la Morgue à Notre-Dame, où a été célébrée la cérémonie funèbre.

Le catafalque dressé devant la grille du chœur disparaissait sous un amoncellement de couronnes, de coussins et de croix en fleurs naturelles. Dans le chœur une centaine de personnes au plus.

Le corps a été transporté au cimetière du Père-Lachaise dans un caveau provisoire.

Disons, d'autre part, que bien que l'état de Mme Juan de Luna inspire toujours une vive inquiétude, les médecins espèrent sauver la jeune femme.

Le Crime de Fontenay-sous-Bois

Arrestation de l'Assassin

Paris, 28 septembre.

Nous avons annoncé hier l'arrestation de Virgile Plista, l'assassin de la bonne de Fontenay-sous-Bois. Voici comment cette arrestation a été opérée :

La sûreté de Paris était sur la piste de l'assassin. Les agents de M. Goron étaient au Mans dès dimanche matin ; cependant c'est à la perspicacité d'un particulier que l'on doit son arrestation rapide.

Hier soir, par le train de sept heures vingt-cinq venant du Mans, arrivait à Nantes un individu portant des bottes à l'écuyère, un pantalon de cheval et coiffé d'un béret de chasseur alpin. Cet individu était accompagné d'une petite femme brune et se faisait conduire à l'hôtel de France où ils arrivaient sur les neuf heures.

Le garçon d'hôtel qui était de garde et qui lisait précisément dans un journal le signalement de Plista, le reconnut immédiatement et fit part aussitôt de ses présomptions au patron de l'hôtel.

Celui-ci déclara au couple qu'il ne pouvait le loger et lui conseilla de se rendre à l'hôtel de Paris.

Pendant ce temps, le garçon d'hôtel, du nom de Granger, courut prévenir le commissaire central, qui aussitôt fila le couple dans son trajet de l'hôtel de France à l'hôtel de Paris. Le commissaire de police fit prévenir aussitôt le commissaire de la gare, qui arriva avec trois agents de la sûreté de Nantes.

A l'hôtel, Plista s'était inscrit sous le nom de Tapeskin, de Diego, venant d'Odessa, sujet polonais. Plista se mit à table aussitôt avec sa maîtresse et se fit servir un copieux repas, et, pendant ce repas, il paraissait très préoccupé.

De onze heures et demie à minuit, les agents restèrent en faction à la porte de la chambre. A onze heures du matin, les agents qui étaient revenus, voyant que Plista ne sortait pas et qu'il ne sonnait même pas le garçon pour se faire servir à déjeuner, crurent devoir user d'un stratagème. Ils dirent au garçon de crier à Plista, à travers la porte, qu'une ordonnance de police prescrivait aux hôteliers de faire inscrire sur un registre *ad hoc* le nom de tous les étrangers arrivant en France et le pays d'où ils venaient.

Plista répondit : — « Est ce très pressé ? » — « Oui », répliqua le garçon.

Le commissaire central avait eu soin de placer un agent de chaque côté de la porte. Au moment où l'assassin sans défiance l'ouvre, on se précipite sur lui et on le ligotte avant qu'il eût pu faire usage d'un revolver chargé de cinq coups qui se trouvait sur la table de nuit où était placée également une boîte de cartouches.

Une fois l'assassin mis dans l'impossibilité de nuire, le commissaire central lui dit : — « Je vous somme de vous expliquer.

Plista était atterré : — « Ce n'est pas la peine de chercher plus loin, répondit-il, je vois que vous connaissez toute l'affaire. C'est moi qui suis l'assassin. » Puis, désignant sa compagne émotionnée, presque aussi atterrée que lui-même, Plista s'écria : — « Je vous donne ma parole qu'elle ignore tout. »

Le commissaire central interrogea alors la femme qui déclara se nommer Gabrielle Leblanc, qu'elle était très connue dans le quartier latin sous le nom de Gabrielle Morel. En dernier lieu, elle demeurait rue Saint-Jacques.

Elle ajouta qu'elle avait rencontré, place du Châtelet, le 22 septembre dans l'après-midi, Plista qui se promenait en voiture et lui avait demandé de prendre place à côté de lui. Elle avait accepté et ensemble ils étaient allés dans un café des grands boulevards.

Gabrielle Leblanc a raconté ensuite l'emploi des journées de jeudi, vendredi et samedi, qu'ils ont passées à Paris.

Dimanche, ils sont allés canoter à Asnières, d'où ils sont partis pour Versailles. Là, ils ont pris le train à sept heures pour le Mans. Au Mans, ils ont passé la nuit à l'hôtel de Paris et sont ensuite repartis le lundi, à trois heures, pour Nantes.

Gabrielle Leblanc est âgée de 22 ans. Sa complicité ne sera probablement pas établie.

Le substitut du procureur de la République a procédé à un premier interrogatoire. On a trouvé sur Plista 100 francs dans ses poches et 300 francs dans ses bottes, cinq actions de la Banque de France et une montre en or.

Plista a été écroué à la prison de Nantes.

M. Goron a trouvé à la consigne de la gare de Montparnasse la valise que possédait Plista à Fontenay-sous-Bois, et qui s'y trouvaient déposée, sous le nom de Ingold, depuis le samedi 24. Dans cette valise se trouvait, entre autres choses, quelques bijoux, papiers de famille, une trentaine de couverts en argent et un carnet de la Caisse d'épargne au nom de Mlle Molles, la victime.

Nantes, 28 septembre.

Plista a passé la journée à la prison de Nantes ; il paraît sombre et abattu.

Gabrielle Leblanc a été retenue à la disposition de la justice ; il appartient au parquet de Paris seul de décider sa mise en liberté.

Départements

RHONE

Villefranche. — *Comice agricole.* — La réunion du comice agricole et viticole du Beaujolais aura lieu dimanche prochain 2 octobre, salle Rollet, rue de la République, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Vermorel.

Ordre du jour : lecture du procès-verbal de la dernière séance ; présentation et admission de nouveaux membres ; nomination de la commission pour la vérification des comptes du concours de Belleville ; la récolte viticole de 1892 ; les cartes agronomiques communales ; projet de concours pour les plants sélectionnés ; questions diverses.

Tarare. — *Une femme noyée.* — Ce matin, à 5 heures 1/4, la nommée Antoinette Presle, femme Vignon, âgée de 53 ans, née à Pradine (Loire), demeurant place Burie, 8, est tombée accidentellement dans une pièce d'eau de son jardin, mesurant 1 mètre 50 de profondeur.

Vu l'heure matinale, personne ne put lui porter secours, et l'accident ne fut découvert que tard par la fille de la victime. Celle-ci, ne voyant pas venir sa mère, s'était mise à sa recherche. Quand elle l'aperçut, elle poussa des cris terribles, qui furent entendus par des ouvriers d'un atelier voisin. Le nommé Laurent, tisseur, sauta par une fenêtre et retira aussitôt la malheureuse femme. Le maire de Tarare se trouvait sur les lieux.

Le docteur Maffre, mandé en toute hâte, ne put que constater le décès. La victime laisse une fille veuve avec six enfants en bas âge, à qui elle était d'un grand secours.

— *Grande fête de nuit.* — Samedi 1er octobre, à 8 heures du soir, au kiosque du jardin de l'Hôtel de Ville, grande fête de nuit donnée par la fanfare de la ville, sous la direction de M. Henri Sohier, avec le concours gracieux de la société symphonique et de la société chorale.

La fête sera terminée par l'ascension d'un ballon. MM. les sociétaires munis de leur carte ne paieront pas l'entrée, qui est fixée à 0 fr. 50.

Anse. — *Une femme noyée à Morancé.* — Hier, Mme Denizot, profitant du matin laissa ses enfants au lit pour aller laver au bief de Morancé. Cette dame qui est atteinte d'épilepsie est tombée dans le bief et s'est noyée.

Son mari était parti en même temps avec sa mère pour arracher des pommes de terre.

Il a appris au champ qu'une femme s'était noyée ; il se rendit alors à sa demeure où on juge de son désespoir.

Le juge de paix d'Anse et le docteur Gaudens se sont transportés sur les lieux pour les constatations. Mme Denizot, qui était âgée de quarante ans, laisse des enfants en bas âge.

Villechenève. — *Societe de secours mutuels.* — Dimanche, la 116e société de secours mutuels a inauguré sa bannière.

Après une belle promenade dans les rues du village, la société s'est rendue dans son local habituel, où lui était préparée une agréable collation.

M Vidal, président, a adressé aux sociétaires quelques paroles pleines de chaleur, en leur remettant l'emblème, aux cris de « Vive la France ! Vive la République ! »

Plusieurs toasts ont été portés à la prospérité de la Société, ainsi qu'à la santé des organisateurs de cette œuvre mutuelle.

ISÈRE

Vienne. — *Incendie.* — Avant-hier soir à 9 heures, un incendie qui aurait pu prendre les proportions d'un véritable sinistre, s'est déclaré cour de l'Ambulance.

Le feu a pris naissance dans un bûcher appartenant à M. Rousset, boulanger. Malgré la violence du vent on a réussi à se rendre maître du feu, grâce aux secours promptement apportés.

Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

— *Fanfare Saint-Martin.* — La fanfare Saint-Martin fera, dimanche 2 octobre, une sortie à Mordieu.

Un train supplémentaire, pour l'aller et le retour, sera mis à la disposition de la société par la compagnie des chemins de fer économiques du Nord. On se réunira au siège, place de l'Affûterie, à 9 heures précises. Le départ aura lieu de la place de la Croix-Rouge, à 9 heures 1/4.

Les membres honoraires qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à y assister. Ils voudront bien se faire inscrire chez MM. Faisandon, trésorier, et Dupuy fils, secrétaire, rue Victor-Faugier, 7.

Il ne sera pas reçu d'adhésion après le 30 septembre.

— *Cercle des employés et similaires.* — Les membres du cercle qui, par erreur ou par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de convocation pour l'assemblée générale du 1er octobre, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à y assister.

Montalieu-Vercieu. — *Réunion-conférence.* — Une grande conférence ouvrière aura lieu à Montalieu, le 2 octobre 1892, à 2 heures 1/2 du soir, au préau de l'école de filles.

Elle a été organisée par la fédération des trois chambres syndicales des tailleurs de pierres de Montalieu-Vercieu, Villebois et Porcieu-Amblagneu.

Dans cette conférence toutes les questions ouvrières, spécialement celles concernant les syndicats professionnels, y seront traitées par l'honorable député Bovier-Lapierre, député.

Les ouvriers de toutes les corporations sont invités à y assister.

A 5 heures, banquet au restaurant Delange. Prix 3 francs 50

On pourra souscrire au bureau des trois chambres syndicales et chez tous les délégués jusqu'au 29 septembre.

LOIRE

Saint-Etienne. — *Conseil general.* — Par décret du président de la République, le conseil général de la Loire est convoqué pour le 15 octobre à l'effet d'examiner la question des chemins de fer départementaux et du transfert de la préfecture.

— *Grand-Théâtre.* — Ce soir, jeudi, deuxième représentation de *Denise*, que la troupe a jouée avec tant de feu et de bon goût, en même temps, pour l'ouverture de la saison. Le spectacle se terminera par la première représentation du *Gamin de Paris*, pour les troisièmes débuts de Mme Saint-Martin, première soubrette, qui a été très en verve mardi dans le *Train de Plaisir*.

Roanne. — *Arrestation.* — Le nommé Victor Dupont, âgé de 60 ans, propriétaire, demeurant aux Canaux, commune de Riorges, a été arrêté et écroué sous l'inculpation de violences graves sur la femme Mercier, demeurant rue Mulsant.

Celle-ci a ressenti une telle commotion qu'elle a eu aussitôt une fausse couche.

Son état est si grave qu'il est question de faire passer Dupont aux assises.

— *Procès verbal.* — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Claude Stol, âgé de 28 ans, teinturier, pour jet de pierres et coups et blessures envers le nommé Guillermet, âgé de 14 ans.

— *Accident mortel.* — La voiture faisant le courrier de St-Just-la-Pendu à Balbigny, ayant perdu une roue pendant le trajet, une des voyageuses, religieuse à Chirrassimont, prit peur et voulut sauter à terre, mais elle s'embarrassa dans ses jupes et tomba tête première.

Les autres voyageurs s'empressèrent aussitôt, mais ne relevèrent qu'un cadavre.

Dans sa chute, cette religieuse s'était ouvert le crâne.

Rive-de-Gier. — *Avis.* — Les propriétaires de chiens non déclarés sont priés de faire leur déclaration à partir du 1er octobre jusqu'au 15 janvier 1893, au bureau de l'état civil, à la mairie.

Passé cette date, ceux qui ne l'auront pas faite seront passibles d'une amende.

— *Ouverture des classes.* — Les habitants de notre ville sont prévenus que l'ouverture des écoles communales, filles et garçons aura lieu lundi prochain 3 octobre, à 8 heures du matin.

Saint Didier-sous-Riverie — *Trouvaille.* — M. Vaganay, voiturier à Saint-Didier-sous-Rivery, a trouvé samedi dernier, sur la route de Lyon près de Saint-Genis-Laval, une gibecière contenant divers objets.

Il la tient à la disposition de son propriétaire.

DROME

Valence — *Cadavre retiré du Rhône.* — Hier matin, à 6 heures, le sieur Jean Didier, manœuvre à Bourg-lès-Valence, a retiré du Rhône, en face de l'ancienne verrerie, le cadavre d'une jeune fille âgée de 18 ans, paraissant avoir séjourné 4 ou 5 jours dans l'eau.

Le corps a été transporté à la Morgue, M. le docteur Chalvet a procédé à l'autopsie.

Cette jeune fille était vêtue d'une robe d'indienne à grands carreaux et chaussée de bas noirs et de souliers richelieu.

Dans l'après-midi, un Monsieur X... s'est rendu à la Morgue et a déclaré qu'il croyait se trouver en présence du cadavre d'une jeune domestique qui aurait été en condition en dernier lieu dans une maison de la rue de la Gare.

Des renseignements recueillis jusqu'à présent, il semble résulter que cette fille s'est suicidée.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Valence.

— *Vol.* — Dans l'après-midi d'avant-hier, M. Simon Desbas, galocher, demeurant rue Montplaisir, 118, au 1er étage, a été victime d'un vol.

Un vêtement complet, d'une valeur de 40 francs, et une somme de huit francs ont disparu de son domicile.

L'auteur de ce méfait est inconnu. Une enquête est ouverte.

— *Société de secours mutuels l'Abeille.* — Le président informe MM. les membres honoraires et participants de la société de secours mutuels l'Abeille que la réunion en assemblée générale du quatrième trimestre 1892 aura lieu le dimanche 2 octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, au foyer du théâtre.

Ordre du jour des plus importants.

— *Gaieté Valentinoise.* — Audition dimanche 2 octobre 1892, à 8 heures du soir, salle du Gymnase civil de Valence.

Programme : — 1e partie. — Allegro militaire. — J'ai des z'harengs sur l' feu. — Je ne veux plus me souvenir. — Le mât de cocagne. — Sur la montagne ousque j'suis né. — La valse des lilas. — Jai pas l'habitude de fumer. — Derrièr' la musique militaire. — Le sourire. — Fantaisie.

2e partie. — *Un drame nocturne*, comédie inédite par M...

Tirage d'une tombola. — Bal.

Suicide d'un Soldat du 97e de ligne

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Chambéry, 28 septembre.

Un infirmier auxiliaire de l'hôpital militaire, Alphonse G..., jeune homme d'une excellente famille de Chambéry, désespéré d'une punition qu'il considérait — à tort ou à raison — comme imméritée, s'est donné volontairement la mort hier, à quatre heures de l'après-midi, dans la cour même de la caserne d'infanterie, au moment des exercices humiliants du peloton de punition, le *bal*, suivant l'expression pittoresque de nos troupiers.

Il profita de quelques minutes de repos pour appuyer son fusil chargé contre sa poitrine et pria un de ses camarades — qui croyait à un simple badinage — d'appuyer le doigt sur la détente. Le coup partit et la balle, traversant le poumon, vint ressortir derrière l'épaule.

Transporté de suite à l'hôpital militaire, il a rendu le dernier soupir hier soir, à dix heures, après une épouvantable agonie.

Ce jeune homme était libérable l'année prochaine.

TOMBÉ DANS UN PRÉCIPICE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Privas, 28 septembre.

Même en plein jour, celui qui prend le vieux chemin de la Barèze a besoin de surveiller ses pas s'il veut éviter un malheur comme celui qui vient d'atteindre un maçon du Bas Ruissol, Louis Duchamp, père de deux enfants et à la veille d'en avoir un troisième.

Voici en quelles circonstances Duchamp a trouvé la mort :

Hier, vers neuf heures et demie, entre la fabrique de soierie Digonnet et celle de Perrier, l'infortuné Duchamp qui avait déjà fait quelques pas pour quitter M. Perrier, qui l'accompagnait, se ravisait tout à coup et se disposait à prendre le petit chemin qui conduit chez M. Perrier.

Trompé par l'obscurité et croyant franchir un petit talus, Duchamp portait son pied dans le vide, perdait l'équilibre, trébuchait sur le bord d'un précipice, cherchant vainement à se retenir aux arbustes qui bordent le ruisseau de Cornevis au fond duquel il est allé se briser sur le roc, à une profondeur de 18 à 20 mètres.

La gendarmerie, avertie aussitôt, s'est rendue sur les lieux, mais en présence des insurmontables difficultés qu'il y avait pour retirer de là le cadavre, elle a dû veiller jusqu'au jour autour de lui.

LE CONGRÈS NATIONAL DES MINEURS

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Etienne, 28 septembre.

Le congrès national des mineurs s'est ouvert ce matin à la Ricamarie.

Dix-sept délégués représentant les syndicats de tous les bassins houillers de France sont arrivés, ce sont pour la plupart des délégués mineurs.

Les séances doivent se tenir dans la grande salle de la mairie, qui a été ornée avec beaucoup de goût par les soins de la municipalité.

M. Jacquemard, maire de la Ricamarie, vice-président du conseil d'arrondissement, a reçu à neuf heures les membres du congrès.

Les délégués entrent en séance vers neuf heures et demie.

M. Calvignac est acclamé président d'honneur.

M. Michel Roudet, doyen d'âge, prend la présidence. Il est assisté de MM. Duplessis, de Graissenac, et Cotte, de Côte-Chaude ; M. Lauzé, de Bussières-les-Mines, est nommé secrétaire.

On discute d'abord sur la question de savoir si les journalistes seront admis à assister aux séances. L'admission proposée et appuyée par M. Cotte est adoptée par le congrès.

Les journalistes sont introduits.

Le congrès examine ensuite si on votera par syndicat ou par délégués.

Il y a plusieurs syndicats qui n'ont qu'un seul délégué commun et d'autres syndicats sont représentés chacun par plusieurs délégués à la fois.

Cette question donne lieu à une discussion très vive.

M. Roudet qui, à lui seul, représente les syndicats de Saône-et-Loire et des Bouches-du-Rhône, voudrait que chaque syndicat eut une voix. M. Cotte, au contraire, est d'avis que chaque délégué n'ait qu'une voix, qu'il soit mandataire de plusieurs syndicats ou d'un seul.

C'est cette dernière opinion qui l'emporte.

La séance est levée à onze heures.

A deux heures, le congrès reprend ses délibérations.

M. Roudet préside.

M. Poinas, secrétaire de la commission d'organisation, annonce que le commissaire de police prétend que l'admission de la presse transforme le congrès en réunion publique et que sa présence est nécessaire.

M. Roudet soutient que le congrès est libre d'admettre ceux qui lui plaisent, mais que les séances restent privées. Il prie le commissaire de se retirer.

« J'en référerai à mes chefs ! » s'écrie le commissaire. Et avec dignité il sort.

M. Cotte demande à l'assemblée de faire une ovation au délégué de Carmaux, M. Berthon.

Ce dernier est acclamé. Il remercie le congrès de donner ce témoignage de sympathie aux mineurs républicains de Carmaux qui se sont mis en grève pour sauvegarder la dignité et la sincérité du suffrage universel.

Les paroles de M. Berthon sont accueillies par d'enthousiastes applaudissements.

Sur la modification de l'ordre du jour, l'assemblée décide que ce qu'il fallait faire abord c'était créer une fédération nationale de tous les mineurs de France et non d'étudier préalablement les statuts de ladite fédération. Les autres questions du programme seront étudiées postérieurement.

En conséquence des démarches seront faites auprès de tous les syndicats mineurs, pour les engager à se grouper et à former une unique fédération que dix-sept syndicats représentés acceptent déjà.

M. Jour, délégué des mineurs du bassin de Saint-Etienne a donné lecture du projet de statuts de la fédération nouvelle.

UNE ASCENSION MOUVEMENTÉE

TROIS AÉRONAUTES BLESSÉS

Ascension scientifique. — Le ballon « l'Espérance ». — Difficultés du gonflement. — Un essaim de guêpes. — Première épreuve. — Plus de lest. — La descente. — M. Pompéïen projeté à terre. — Les trois aéronautes blessés. — L'atterrissage.

L'*Echo de Lyon* a annoncé hier l'ascension organisée par M. Pompéïen en compagnie de M. André, directeur, et de M. Lecadet, employé de l'observatoire de Saint-Genis, mais la difficulté des communications et l'heure tardive nous ont empêchés de connaître tout au long les péripéties de cette ascension, qui a eu lieu dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Le but de l'ascension était l'observation des phénomènes électriques aériens. M. André avait fait déjà, à ce sujet, de nombreuses expériences, qu'il tenait à vérifier dans des conditions nouvelles. Aussi l'ascension fut-elle vite résolue avec M. Pompéïen, l'aéronaute bien connu à Lyon. Le départ avait été fixé à lundi, 7 heures du matin, avec l'*Esperance*, et toutes les mesures avaient été prises pour ne point en retarder l'heure.

Le Départ

Dès quatre heures du matin, les aéronautes se trouvaient au Parc de la Tête-d'Or, où devait avoir lieu le gonflement. Mais la compagnie du gaz, au lieu de fournir 500 mètres cubes de gaz à l'heure qu'elle avait promis, n'en fournit que 100 et le gonflement traîna en longueur et ne fut effectué qu'à midi et demi.

C'était là une fatalité de mauvais augure et, comme si un malheur ne pouvait arriver seul, au moment où le ballon était mis en position pour le gonflement, un essaim de guêpes sortit de son sein et s'acharna sur les pauvres aéronautes.

Sans doute, ces insectes s'étaient réfugiés là pendant la nuit ; ils manifestèrent leur mécontement d'être dérangés par de cruelles piqûres.

Malgré cette épreuve, que les superstitieux auraient qualifiée de significative, malgré la douleur qui les étreignait, alors que leur visage était tout enflé, les trois aéronautes décidèrent le départ.

Cependant — il faut bien le dire — cette décision ne se fit pas sans quelques tiraillements. M. André, témoin du gonflement, avait remarqué que l'ascension s'annonçait mal, et que réellement l'aérostat partirait dans de mauvaises conditions. Il faillit ne pas monter dans la nacelle.

Déjà une corde-amarre, paraissant en bon état, avait cédé, une barre étendue dans la nacelle s'était brisée, la soupape enfin faisait mine de ne pas jouer convenablement.

Mais M. Pompéïen entraîna quand même ses deux voyageurs ; le cri de : « Lâchez tout ! » fut prononcé, et les soldats qui aidaient à la manœuvre lâchèrent les cordages qui retenaient l'*Espérance*.

Premier Accident

Dès ce moment les accidents commencent. Le ballon, mal gonflé, trop chargé pour sa force ascensionnelle, prit une direction oblique et alla s'accrocher aux branches d'un sapin.

La nacelle faillit chavirer et l'on dut abandonner une certaine quantité de lest pour imprimer à l'aérostat une nouvelle force. Des 200 kilogrammes de lest qui devaient au début prendre place dans la nacelle, il ne restait déjà plus que 50 kilogrammes.

L'Espérance gagna néanmoins l'altitude de 1,800 mètres. Un vent violent l'agitait et l'entraînait dans la direction du Nord. Le ballon tournait sur lui-même secoué par la rafale, lorsqu'il fut pris dans un courant très rapide et porté avec une vitesse de 80 kilomètres à l'heure.

Le manque de Lest

Depuis une demi-heure à peine il avait quitté le parc de la Tête-d'Or et déjà il avait accompli une course vertigineuse. Brusquement, une détente se produisit et il descendit rapidement à terre.

Surpris par une chute aussi soudaine et aussi rapide, les aéronautes qui commençaient à disposer leurs appareils électriques, se virent obligés de les sacrifier et de les jeter faute de lest.

Après des alternatives d'ascension et de chute, le ballon opéra sa descente sur la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans.

On jeta l'ancre, mais il ne parvint pas à s'accrocher ; le guide-rope lui même lancé à plusieurs reprises aux paysans qui se trouvaient dans les champs, s'enroula à un arbre et se cassa.

La chute de M. Pompéïen

Arrivé au niveau des maisons, l'aérostat rencontra une cheminée, sa course à ce moment était rapide ; le choc fut terrible. Une barre de bois qui fixait la nacelle se rompit et M. Pompéïen, projeté par le choc, était précipité sur un arbre et de là sur la chaussée.

Cette chute fut si rapide que les deux aéronautes restés dans la nacelle ne purent se rendre compte de la façon dont elle s'était produite.

Ils continuèrent leur route, car l'aérostat, allégé du poids de M. Pompéïen avait repris un nouvel essor dans les airs. Sans expérience, sans habitude, privés de leur guide, ils ne perdirent pas leur sang-froid.

M. André venait d'être rendu impotent dans le choc contre la cheminée. Heurté violemment ; une fracture de l'épaule l'immobilisait sans force dans la nacelle. Néanmoins, il se cramponna comme il put, pendant que M. Lecadet, couvert de contusions, luttait contre l'indomptable aérostat, pesant de toutes ses forces sur la soupape.

Une descente accidentée

Vingt fois l'*Esperance* alla toucher terre et rebondit dans les airs. Le gaz se perdait, mais point assez rapidement pour lutter contre la rafale qui entraînait le ballon, et profitait de sa surface pour le coucher à terre.

On se rend compte des moments terribles que durent passer les vaillants voyageurs. A bout de forces, meurtris de coups, ils durent lutter longtemps pour n'atterrir que quatre kilomètres plus loin, à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain).

Désespéré, M. Lecadet avait pris une suprême résolution ; armé d'un couteau, il profita d'une déchirure pratiquée à l'aérostat pour faire une large ouverture. Le gaz s'échappa alors avec abondance, et la nacelle put toucher terre. Enfin, ils étaient sauvés !...

Une heure à peine s'était écoulée entre le départ de Lyon et la suite ininterrompue de ces événements malheureux. M. André reçut quelques soins et se fit reconduire immédiatement à Lyon.

Aussitôt arrivé à Lyon, M. André s'est fait conduire chez un de ses amis, rue des Célestins, où le docteur Polosson, appelé aussitôt, lui prodigue ses soins.

M. André a le bras droit fracturé, plusieurs contusions à la tête et par tout le corps ; bien que son état n'inspire cependant aucune inquiétude, la plus grande immobilité lui est recommandée, et toutes visites sont interdites.

A l'Hospice de Châtillon

Pendant que ces choses se passaient M. Pompéïen, les côtes enfoncées, couvert de blessures, était relevé sur la chaussée de Saint-Trivier où il gisait sans connaissance. On le transporta immédiatement à l'hospice de Châtillon-sur-Chalaronne, sur une civière, en même temps qu'on prévenait ses parents et amis à Lyon. Le docteur Perre, mandé en toute hâte, donna ses soins au blessé.

M. Pompéïen a de très graves blessures ; le choc violent qu'il a reçu a provoqué des lésions internes dont l'étendue ne peut être appréciée dès maintenant. Dans tous les cas, son état est très grave et fait inspirer de sérieuses craintes pour ses jours.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 28 septembre, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre : 763e — Température + 24°5. — Direction du vent : S.-O.

Maximum de température dans les 24 heures + 27° ». — Minimum de température dans les 24 heures + 14° ».

Situation générale. — Sous l'influence d'une nouvelle bourrasque le baromètre a brusquement baissé sur les Iles-Britanniques ; la baisse s'est propagée à tout l'ouest du continent. Le temps est chaud et orageux en France.

Dernière heure. — La baisse barométrique est générale en France, mais une hausse momentanée se produit en Irlande et semble gagner nos régions. Hauteur à Dunkerque, 756, Nice, 764.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, ondées orageuses, puis baisse de température.

***

M. Burdeau, ministre de la marine, a donné des ordres pour que le corps du commandant Faurax, tué au Dahomey, soit ramené en France. L'inhumation aura lieu à Lyon.

***

On a placardé aujourd'hui sur les murs de la ville une affiche dans laquelle M. le maire de Lyon rappelle qu'aux termes de l'article 3 de l'arrêté du 25 mars 1878 sur la circulation des vélocipèdes dans la ville de Lyon, il est formellement interdit aux personnes montées sur des vélocipèdes, bicycles, bicyclettes et tricycles de passer sur les trottoirs, promenades, places, allées, contre-allées et autres parties de la voie publique réservée aux piétons.

Il leur est enjoint de suivre exclusivement les voies dont les voitures font usage.

***

C'est irrévocablement le 4 octobre — en dépit des bruits qu'on avait fait courir d'une prolongation des vacances — qu'aura lieu pour tous les potaches de France la rentrée des classes.

Les internes devront être rentrés la veille au soir. Cette année, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a décidé qu'une « fête de la rentrée » serait organisée dans chaque établissement secondaire par les soins du proviseur de l'établissement. Cette fête, destinée à diminuer un peu chez les élèves l'amertume causée par la reprise des travaux scolaires, devra avoir surtout un caractère familial.

***

Sous le titre « Floriculture », un journal genevois fait l'éloge des horticulteurs fleuristes de Genève, et dit que leurs jardins varient depuis les premiers jours du printemps jusqu'au moment où la neige couvre la terre. Notre confrère fait ensuite l'éloge de diverses plantes florales, notamment des œillets. Il cite quelques variétés, ce sont :

1. La Fontaine : jaune serin, légèrement strié, rose tendre, grande fleur. — 2. Président Carnot : rouge foncé, velouté, fleur dentelée. — 3. Toucheboeuf : jaune canari, quelques filets roses, très grande fleur. — 4. Stephani Charreton : rose tendre. — 5. Irma : rose, très grande fleur. — 6. La Neige : blanc pur. — 7. J.-P. Nugue : rouge, brillant, plante naine (magnifique). — 8. Jean Sisley : jaune saumon, bordé et strié de rouge, etc., etc.

Ce que notre confrère suisse ne dit pas, c'est que ces variétés d'œillets appartiennent à cette race répandue autant en Europe qu'en Amérique, et que l'on désigne sous le nom d'*œillets nains remontants lyonnais*, race obtenue à Lyon, en 1846, par un horticulteur lyonnais, M. Dalmais, et qui a l'avantage de fleurir toute l'année, surtout en automne, et en serre pendant les mois d'hiver.

***

Le glas des *Demoiselles du Téléphone* serait-il sur le point de sonner ?

Si nous en croyons une information de source américaine, ces jeunes et jolies intermédiaires en chair et en os devront être incessamment remplacées, pour la mise en relation des abonnés, par un appareil automatique vraiment pratique et ingénieux. Au bureau central, se trouverait cet appareil

distributeur des communications, relié lui-même à chaque poste téléphonique.

Chez tout abonné, l'installation du téléphone comporterait, en dehors des organes habituels, un petit clavier composé de cinq touches dont les quatre premières correspondraient aux unités, dizaines, centaines et milliers des chiffres formant les numéros d'inscription des abonnés.

Les choses ainsi disposées, si l'on veut téléphoner à l'abonné portant, par exemple, le numéro 2319, on presse la touche des unités neuf fois, une fois celle des dizaines, trois fois celle des centaines et deux fois celle des mille — et de suite l'instrument du bureau central vous fait entrer en relation avec le dit abonné. Quand la conversation est terminée, on presse la cinquième touche et tout rentre dans l'ordre.

Ainsi donc, plus de perte de temps, plus d'attente crispante, plus d' « Allô ! Allô ! » désespérés, plus de fragments de conversations intimes happés au vol. Célérité et discrétion !

LE PARTI OUVRIER

La Réunion de Bellecour

Invités par les membres de l'agglomération du Parti ouvrier lyonnais, plusieurs délégués au congrès ouvrier de Marseille se sont, avant de rentrer chez eux, arrêtés à Lyon et ont assisté à une grande réunion publique donnée en leur honneur au Théâtre-Bellecour.

L'annonce de plusieurs noms, de celui du maire ouvrier de Roubaix, Carrette, entreautres, dont il a beaucoup été question ces derniers temps, avait, malgré le mauvais temps, attiré un public nombreux au théâtre. La plupart des assistants appartenaient au Parti ouvrier, la plus puissante et la plus forte des organisations socialistes de la région; parmi eux on remarquait plusieurs blanquistes et un certain nombre d'anarchistes venus avec le parti bien arrêté de faire de la contradiction.

Avec ces éléments il fallait s'attendre à du tapage. C'est ce qui est arrivé.

La première partie de la réunion a été tenue au milieu d'un calme relatif, mais à la fin, par exemple, quand les anarchistes ont, à leur tour, pris la parole, de vives interruptions, des coups de sifflets se sont fait entendre et, à la suite d'une bagarre provoquée par l'inconvenance de l'un d'eux, M. Pohu, commissaire de police, a dû lever la séance et faire évacuer la salle.

Voici le compte rendu de

LA SÉANCE

A huit heures et demie, les organisateurs de la réunion prennent place à la tribune. Parmi eux se trouvent les citoyens Carrette, maire de Roubaix ; Renard, délégué des syndicats de Fourmies ; Lepers, conseiller général, adjoint au maire de Roubaix ; Briant, délégué des syndicats de Saint-Nazaire ; Dereure, ex-membre de la Commune, de Paris ; Jourde, député de Bordeaux.

Le citoyen Drevet demande à l'assemblée de constituer son bureau.

Sont désignés : les citoyens Carrette, président; Bavoux, Drevet, assesseurs ; Payen, secrétaire. Rochefort et Culine sont acclamés comme présidents d'honneur.

A la demande d'un assistant, le citoyen Payen déclare que la réunion est contradictoire et le produit destiné aux grévistes de Carmaux.

Le Citoyen Carrette

a la parole. Ce n'est certes pas un orateur que le maire de Roubaix. L'organe est faible, les mots viennent mal, expriment imparfaitement la pensée. De plus, l'accent est détestable. Malgré cela, l'assemblée fait un chaleureux accueil au citoyen Carrette qui a au moins le mérite d'être bref.

L'orateur remercie la réunion de ses applaudissements et l'invite à être calme. Laissant de côté les questions traitées au congrès de Marseille, et dont ses camarades parleront, il s'étend sur un sujet qui lui est familier : l'organisation du parti socialiste dans les départements du Nord.

« Dans cette région, les socialistes ont cherché et réussi, après de longs efforts, à grouper toutes les fractions du parti socialiste. Le travail a été long, laborieux, il y a eu des victimes, mais le groupement s'est fait et plusieurs victoires socialistes ont été remportées : Lafargue, élu député de Lille ; Roubaix, doté d'une municipalité socialiste. »

L'orateur engage ses amis de Lyon à agir de même : « La Révolution se fera plus aisément si les travailleurs détiennent les pouvoirs publics. » (Applaudissements)

Le citoyen Renard

qui lui succède à la tribune est un petit jeune homme d'une trentaine d'années. Il parle au nom des ouvriers de Fourmies, qu'il a représentés au congrès de Marseille.

« A Lyon, dit-il, nous avons, l'année dernière, élaboré le programme municipal du Parti ouvrier. Cent mille voix se sont comptées sur ce programme et nous avons triomphé sur plusieurs points. De grands centres, Roubaix, entre autres, sont gagnés au socialisme.

« A Marseille, nous nous sommes occupés des agriculteurs et avons dressé un programme comprenant les revendications qu'ont à formuler les travailleurs des champs.

« Nous espérons que l'ouvrier de la campagne, aussi exploité que celui de l'usine, se joindra à nous pour combattre au mieux de ses intérêts.

« S'ils ne sont pas avec nous maintenant, c'est qu'on ne s'est pas occupé d'eux ; ils nous croient leurs ennemis alors que nous voulons nous en faire des alliés. Grâce au programme agricole dressé par le congrès de Marseille, paysans et ouvriers s'entendront pour faire rendre gorge aux exploiteurs de l'usine, du sol et des mines.

« Il faut pousser la bourgeoisie à l'abîme, c'est une classe pourrie qui ne sert à rien, elle doit disparaître ».

L'orateur fait un éloge pompeux de Liebknecht, le socialiste allemand, acclamé à Marseille aux cris de : « Vive l'Internationale ! »

Il parle ensuite de l'échec des socialistes fourmisiens aux élections du premier mai. Cet échec est dû à l'alliance des opportunistes et des radicaux, alliance provoquée par le fameux curé Margerin, et il tient surtout à ce que l'on sache bien que la propagande socialiste n'est commencée à Fourmies que depuis peu.

En terminant il exprime l'espérance de voir aux élections prochaines les socialistes fourmisiens venger les victimes du premier mai 1890 en balayant de l'Hôtel de Ville les opportunistes qui y sont installés depuis vingt ans.

INCIDENT

Un incident se produit.

Un citoyen, dont nous ne connaissons pas le nom, provoque une explosion de rires ; il a aperçu au fond de la scène un panneau représentant la statue équestre de Louis XIV. La vue du tyran l'exaspère, et il propose de cacher le panneau sous un drapeau rouge.

Le citoyen Carrette répond qu'il n'a pas de drapeau rouge sous la main, et donne la parole au délégué de Roubaix

Le citoyen Lepers

L'orateur est premier adjoint au maire de Roubaix.

Il parle des réformes qu'une municipalité socialiste peut effectuer. Il cite naturellement Roubaix pour exemple.

A Roubaix, la municipalité socialiste a élevé certains tarifs d'octroi frappant les objets consommés par les classes aisées et a abaissé ceux portant sur les denrées alimentaires. Résultat : un bénéfice de 330,000 fr. qui a servi à créer des cantines scolaires.

D'autres réductions seront faites quand on le pourra, ainsi les 30,000 francs affectés au budget des cultes seront, l'an prochain, supprimés.

Et il y a bien d'autres économies à réaliser sur un budget municipal.

L'orateur conclut que les socialistes doivent, par tous les moyens possibles, chercher à s'emparer des pouvoirs publics, ils pourront, une fois les maîtres, améliorer la situation des travailleurs et assurer la Révolution sociale.

Le Citoyen Dereure

est présenté comme délégué au congrès de Marseille et ancien membre de la Commune. Cette dernière qualité lui vaut de très vifs applaudissements.

Le citoyen Dereure, en homme qui a lutté et souffert sans réussir, parle en désabusé.

Quand sous l'Empire il combattait le régime impérial, il lui semblait que la République, celle qu'il rêvait du moins, devait assurer le bonheur de chacun.

Il n'en a rien été ; après 22 années de République l'ouvrier est toujours malheureux, il chôme, il souffre toujours ; sa situation est peut-être pire que sous l'Empire.

La République n'a donné au peuple qu'une chose : l'instruction.

« Oui, on instruit les enfants du peuple, mais on ne fait rien pour protéger l'ouvrier, pour empêcher les chômages.

« Un seul remède à cet état de choses, c'est la Révolution; mais pas une révolution nationale, une révolution des exploités de tous les pays. Si elle se produit de partout en même temps le succès est certain.

« Mais, pour cela, il faut une entente de tous les partis socialistes, sans l'union la Révolution, qui doit donner à chacun le bien-être, devient impossible. »

Un second incident se produit. Le citoyen Clausse, bien que la réunion ait décidé d'entendre les délégués avant n'importe quel orateur, insiste pour avoir la parole.

L'assemblée murmure, refuse de l'écouter et demande au président de ne donner la parole qu'aux orateurs inscrits.

Le citoyen Briant

paraît donc à la tribune. Celui-là, par exemple, est un véritable orateur. Le timbre est très clair, la voix forte s'entend parfaitement à l'extrémité de la salle. Il s'exprime avec une parfaite correction, avec élégance même. Aussi est-il vivement applaudi.

Les programmes des congrès de Marseille sont pour lui des programmes minima. Les socialistes, tout en reconnaissant que, prise dans son ensemble, l'organisation socialiste actuelle ne vaut rien, ont pourtant choisi certains points dont ils peuvent se servir.

Un de ces points est le suffrage universel; certes, le bulletin de vote est anodin, c'est un remède impuissant à guérir, mais il peut soulager.

Il fait cette déclaration, car il estime que le bulletin de vote peut, en plaçant les socialistes à la tête des pouvoirs publics, faciliter la Révolution sociale.

Il développe ensuite une des parties du programme agricole, élaboré à Marseille.

D'après ce programme, les représentants socialistes sont invités à réclamer des pouvoirs publics que les instruments de travail du paysan soient déclarés insaisissables comme le sont ceux des ouvriers.

« Quand ce programme sera connu des paysans, les campagnes seront à nous. Les ouvriers des champs verront que ceux des villes, loin de les abandonner, comme ils le croient, cherchent à les aider, et ils deviendront leurs alliés. »

L'orateur définit le rôle que doit jouer le député ou le maire socialiste :

« Nos représentants ne sont pas nommés pour faire des lois, mais pour préparer la Révolution. Nos élus doivent nous servir de tampons, si je puis m'exprimer ainsi ; ils doivent toujours se trouver entre les poitrines des travailleurs et les fusils des exploiteurs. S'il y a des victimes, ils doivent être les premières. Et puis, citoyens, si on tire sans crainte sur les ouvriers, on hésite quand il s'agit de députés. Un gouvernement en a tué un, ça lui a coûté cher. L'expérience ne sera pas recommencée.

« Citoyens, je me résume : les pouvoirs publics doivent être le rideau qui nous cachera et nous permettra de préparer la Révolution. » (Applaudissements).

Le citoyen Jourde

est un député de Bordeaux qui a assisté aux séances du congrès.

C'est le dernier orateur, aussi l'assemblée, fatiguée par tant de discours, ne l'écoute qu'avec peine.

Il fait l'historique de la grève de Carmaux, de celle de Liévin, et constate que le suffrage universel n'est respecté par le gouvernement que lorsque les élus sont des hommes à lui ; dans le cas contraire, il les abandonne à leurs propres forces.

La Révolution est seule capable de changer tout cela.

L'orateur termine aux cris de : « Vive la Révolution sociale ! Vive la socialisation des moyens de production ! »

Aussitôt après le citoyen Jourde, un anarchiste saute sur la tribune et veut parler. Le citoyen Carrette, prévoyant ce qui va se passer, lui refuse la parole et demande à lire un ordre du jour. La majorité de la salle l'acclame, la minorité proteste. Un véritable tumulte s'en suit.

Après quelques minutes, le calme renaît et le président lit

L'Ordre du Jour

Les socialistes réunis au Théâtre-Bellecour, remercient les délégués aux congrès de Marseille de leurs explications ;

Envoient l'expression de leur sympathie aux ouvriers de Carmaux et s'engagent à les soutenir moralement et pécuniairement.

Cet ordre du jour mis aux voix est adopté.

Les anarchistes réclament à grands cris l'audition d'un des leurs.

Le citoyen Dumas a la parole.

L'orateur constate qu'il a été dit au cours de la réunion que le bulletin de vote ne sert à rien. Il se déclare anarchiste et s'adressant aux congressistes entame

L'apologie de Ravachol

« Au lieu de consacrer votre intelligence à prôner le bulletin de vote qui ne sert qu'à faire des lois restreignant la liberté, il faut habituer vos cerveaux à penser à la Révolution. Un seul homme a mis ses actes en concordance avec ces paroles.

« Il a suffi d'un homme énergique pour faire trembler la bourgeoisie. » (Cris de Vive Ravachol !)

L'orateur dit que les anarchistes vont de l'avant et ne s'uniront jamais aux socialistes.

INCIDENT

Le citoyen Briant répond au contradicteur Dumas.

« Si vous croyez sincèrement que Ravachol a agi pour le bien de l'humanité, je m'étonne que vous ne l'imitiez pas. » (Rires et applaudissements. Les anarchistes interpellent l'orateur.)

Sans se déconcerter, le citoyen Briant s'adressant à eux, continue :

« Hé ! vous, si vous pensez que Ravachol a bien agi, pourquoi l'avez-vous laissé exécuter ? »

Ces mots provoquent un vif tumulte. Plusieurs anarchistes montent sur la scène, tous veulent parler à la fois.

Un d'eux, tout jeune, garde obstinément son chapeau sur la tête et essaye de se faire entendre.

Le citoyen Simon bondit sur lui et jette le chapeau au milieu de la salle. Le jeune homme saisit Simon au collet, mais il n'est pas de force et va se faire houspiller, quand M. Rivolier, secrétaire du commissaire de police, vole à son secours et réussit à le dégager.

Sur la scène, dans divers coins de la salle, des bagarres vont s'engager, aussi M. Pohu, commissaire de police ceint de son écharpe déclare la séance terminée et somme les assistants de se séparer.

On se précipite à la porte et la sortie s'effectue sans trop de bruit, sous l'œil du capitaine Pascal, qui, à la tête d'un fort détachement de gardiens de la paix, se tient prêt à intervenir en cas de besoin.

Un nouveau Pont sur la Saône

Une réunion, organisée par les habitants des Ier, IVe et Ve arrondissements, a eu lieu, samedi dernier, dans une brasserie, à Port-Neuville.

Le but de cette réunion était l'entente, au sujet de la création d'un pont sur la Saône reliant le quai Pierre Scize au quai Saint-Vincent.

Après la constitution d'un bureau, composé de M. Guaydan, président, de MM. Guichard et Laurançon, assesseurs, et de M. Dumonthay, secrétaire, la séance est ouverte.

Le président indique le but de cette réunion, en même temps qu'il regrette l'absence des conseillers municipaux intéressés.

M. Domech prend ensuite la parole. Il dit que la création d'un nouveau pont sur la Saône est d'une absolue nécessité. Les ponts du Rhône ont fait la fortune des IIIe et VIe arrondissements ; les quartiers riverains de la Saône ont besoin de cette voie de communication pour lutter contre le dépérissement que l'éloignement produit.

M. Guaydan fait observer que tout milite en faveur de cette création : le commissariat de police du sixième canton est trop éloigné du centre.

M. Guillaume voudrait que le pont fut placé devant l'Homme de la Roche.

M. Bouvarel pense que pour aboutir, il faut nommer une commission organisée, chargée de soutenir les doléances des habitants auprès de l'administration.

L'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

« Les habitants des Ier, IVe et Ve arrondissements, réunis à Port-Neuville, demandent la construction d'un pont reliant le quai de Pierre-Scize au quai Saint-Vincent. Ils nomment, pour les représenter, les délégués suivants : MM. Guicherd, rue de la Muette, 5 ; Boyer, même rue, 7 ; Gueydan, rue des Prêtres, 22 ; Guillaume, quai de Pierre-Scize, 74 ; Bonnet, quai de Pierre-Scize, 67, et Laurençon, même quai, 41.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 29 septembre, 273e jour de l'année.
Premier quartier le 29 ; Pleine lune le 6
Soleil : lever, 5 h. 58, coucher, 5 h. 42

Départ de Liebknecht. — Arrivé mardi soir à Lyon, Liebknecht, le célèbre socialiste, est reparti hier matin par le train de 7 heures 9.

Retenu par des engagements — une conférence à présider à Mulhouse — le député au Reichstag a dû résister aux sollicitations de ses amis qui le pressaient d'assister à la réunion organisée par le parti ouvrier le soir même au théâtre Bellecour.

Il a été accompagné à la gare par un garçon de l'hôtel, par des amis et non par les agents de police chargés de le reconduire à la frontière. En effet, contrairement à ce qui a été annoncé par le *Salut public*, Liebknecht n'a pas été expulsé ; il est parti volontairement à l'heure qu'il avait indiquée la veille.

Ni la préfeture, ni le parquet n'avaient d'ailleurs reçu de leur ministère des instructions les invitant à surveiller les allées et venues du socialiste allemand.

Rixe grave. — Hier soir, à 4 heures, M. Benoît Devrieux, 18 ans, manœuvre, rue Notre-Dame, 56, s'est pris de querelle avec des camarades travaillant avec lui dans une maison en construction rue de Baraban.

Au cours de la bagarre, Devrieux a été renversé et la tête a porté contre l'angle d'une pierre. Le pharmacien qui a soigné le blessé a déclaré son état grave.

Employé infidèle. — Les agents de M. Ramondenc ont arrêté hier un nommé Léon Collomb, âgé de 36 ans, employé chez M. Reymond, quincaillier à Oullins.

Cet individu est inculpé de vol de divers objets au préjudice de son patron.

Un bon mari. — A la suite d'une plainte qui lui avait été adressée, M. Ramondenc, chef de la sûreté, a fait arrêter un sieur Célestin Josserand.

Cet individu, qui est séparé de sa femme, aurait proféré des menaces de mort contre la malheureuse et à l'adresse de deux de ses voisins qui avaient pris partie pour elle contre lui.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré à deux heures dans un fenil, 46, rue des Remparts-d'Ainay, au-dessus de l'écurie de la compagnie générale de navigation.

Fort heureusement les quatre chevaux avaient été attelés un quart d'heure avant le commencement de l'incendie. Les dégâts se réduisent à quelques centaines de francs consistant en foin et paille détériorés.

Les pompiers du dépôt, sous les ordres du commandant Rangé et du lieutenant Pageot, de la 2e compagnie, ont pu se rendre rapidement maîtres du feu.

56e société de secours mutuels. — Les membres de la 56e société de secours mutuels sont priés d'assister aux funérailles de leur collègue Grapinet qui auront lieu aujourd'hui, 29 septembre, à 5 heures du soir.

Le convoi partira de la rue des Ecoles, maison Plombier, à la Saulée d'Oullins.

Enseignement professionnel du Rhône. — La première série des cours d'adultes de la Société professionnelle du Rhône pour l'exercice 1892-1893 s'ouvrira le lundi 3 octobre.

Une affiche apposée en ville donne le détail de ces cours, qui sont au nombre de 134, tant pour hommes que pour dames.

Tous les cours professionnels de la rive gauche du Rhône (menuisiers, serruriers, ferblantiers, mécaniciens, carrossiers, bijoutiers, tapissiers, etc.), sont concentrés, avec une installation spéciale pour chacun d'eux, dans l'immeuble que la Société vient de faire construire dans ce but, rue Charpenay, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin.

De Lyon à Aix-les-Bains. — Dimanche, 2 octobre, la Compagnie P.-L.-M. mettra en marche un train spécial, entre Lyon et Aix-les-Bains, aller et retour, composé de voitures de 2e et 3e classes, au prix de 5 francs et de 3 francs.

Le train partira à 6 heures 20 de la gare Perrache, pour arriver à 9 heures 57 à Aix, il repartira d'Aix à 8 heures 01, pour arriver à Lyon-Perrache, à 11 heures 50.

Sainte-Foy-lès-Lyon. — *Vogue annuelle.* — Aujourd'hui à 8 heures, a lieu au café de la Mairie, chez M. Farge, la dernière réunion des jeunes gens, pour arrêter les derniers détails de la vogue annuelle qui est définitivement fixée aux dimanche 2, lundi 3, et mardi 4 octobre, avec retour le dimanche suivant 9 octobre.

De nombreux jeux sont organisés, notamment un tir à la cible pour le mardi 4 octobre. De beaux prix seront décernés aux meilleurs tireurs.

Si le beau temps se met de la partie bon nombre de promeneurs se rendront à Sainte-Foy pour goûter le bon vin nouveau si renommé.

Oullins. — Dimanche 10 octobre prochain aura lieu l'inauguration solennelle de la cité Marescat. A cette occasion, les plus grands préparatifs sont faits par les habitants de cette charmante petite localité pour recevoir dignement leurs hôtes.

Nous donnerons ultérieurement le programme de cette fête qui promet d'être des plus brillantes et des plus cordiales.

Casino des Arts. — Ce soir, adieux du trio Rasso. Demain, début du chevalier mystère, illusionniste, qui présentera pour la première fois une expérience inédite exécutée sans trappe ni glace : la dame en habit noir.

Scala-Bouffes. — Le baron Maxime de X..., pris d'un enrouement subit, ne pourra débuter que vendredi prochain. Ce n'est que partie remise et l'artiste prendra sa revanche. En attendant, nous avons à la Scala un spectacle de premier ordre : Plessis, les Carangeots, Mmes Edgard, d'Asco, Michelette, Bonneli, MM. Edgard, etc., etc.

Demain vendredi, les duettistes lyonnais Chavat et Girier.

Grand cirque Mexicain (vogue du pont Lafayette, place Saint-Pothin). — Tous les soirs, à huit heures et demie, grande représentation, terminée par une grande pantomime. Les jeudi et dimanche, deux grandes représentations à trois heures et à huit heures et demie.

Caves Isaac Casati, Lyon

Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs les vins et liqueurs de la maison Isaac Casati. En adressant une commande, 12, rue du Bât-d'Argent, on reçoit immédiatement un panier de 6, 8 ou 12 bouteilles assorties, suivant les ordres.

La Solution Bruno au biphosphate de chaux cristallisé pur, relève tous les débilités et soutient l'énergie des sujets soumis à un travail intellectuel ou physique intensif. Toutes pharm., le litre, 2 fr. 50.

LA GRÈVE DU GAZ

La Réunion de Villeurbanne

Les consommateurs de gaz étaient venus nombreux dimanche dernier à la brasserie Cornaton, place de la Cité, pour entendre les conférenciers : MM. Pallière, président, et Fournier, secrétaire de la grève de Lyon. Un délégué des consommateurs de gaz de Clermont-Ferrand y assistait.

Disons tout d'abord que la situation économique faite aux consommateurs de gaz à Villeurbanne est encore autrement onéreuse que celle des consommateurs de Lyon. En effet, tandis que Lyon n'est lié que pour quelques années encore à la compagnie du gaz, la commune de Villeurbanne, elle, l'est pour jusqu'en 1932.

Un premier traité passé en 1860 avec la compagnie du gaz de la Guillotière devait avoir la même durée que celui de Lyon, c'est-à-dire finir en 1903, ce qui était sage en ce sens que les intérêts de la commune de Villeurbanne étant pour le moins connexes avec ceux de Lyon, les bénéfices ou avantages que pouvait retirer cette dernière ville, soit d'un mode d'éclairage nouveau à la fin de son traité, soit en exploitant elle-même ou en régie, auraient pu profiter en même temps à la commune de Villeurbanne ; mais, dès 1885, un nouveau traité intervenait entre les mêmes parties, prorogeant la durée du premier jusqu'en 1932, modifiant, il est vrai, le prix du gaz en le ramenant de 35 centimes à 28 centimes 1/2 le mètre cube jusqu'en 1904 et de 1904 à 1932 à 25 centimes.

A Villeurbanne comme à Lyon, le gaz est d'un prix trop élevé, dit M. Pallière, qui prend la parole le premier ; à Villeurbanne comme à Lyon, la compagnie fait indûment verser un cautionnement ; à Villeurbanne comme à Lyon, la compagnie fait indûment encore payer l'entretien d'un robinet extérieur. Rien, dans son traité avec la commune, ne lui donne ce dernier droit qu'elle s'arroge, et en faveur duquel elle ne peut même pas, comme à Lyon, se retrancher, quelque illégal qu'il soit, devant un arrêté du préfet.

Pour toutes ces raisons, les consommateurs du gaz doivent, aussi bien à Villeurbanne qu'à Lyon, faire grève jusqu'à ce que justice soit enfin obtenue et que l'orgueilleuse compagnie du gaz ait non seulement abaissé ses prix, mais encore rendu ce qu'elle s'est indûment approprié.

Après lui, M. Fournier expose le côté juridique de la grève, les phases par lesquelles a passé le procès qu'il a intenté à la compagnie, les moyens dilatoires employés par cette dernière, et, dans une brillante péroraison, il termine en adjurant tous les consommateurs de gaz de Villeurbanne à faire la grève, grève d'une nature spéciale, facile et lucrative à la fois, puisqu'elle assure aux grévistes un bénéfice immédiat de 50 0/0.

La commission d'initiative, maintenant que la lutte est engagée, croit devoir donner sa démission, dit le président, le bureau invite l'assemblée à nommer une commission définitive, laquelle sera chargée de recevoir les adhésions, les souscriptions, de donner tous renseignements aux consommateurs du gaz au sujet de la grève et de se tenir en rapports constants avec la commission centrale de la grève de Lyon.

Quinze personnes sont nommées pour faire partie de cette commission qui, séance tenante, forme son bureau comme suit :

Président, M. Boutin, propriétaire, ex-conseiller municipal de Villeurbanne, cours Lafayette prolongé, 1 ; trésorier, M. Devèze, grande rue des Charpennes, 61 ; secrétaire, M. Nony, place de la Cité.

La commission décide ensuite de se réunir tous les mardis, à 8 heures du soir, brasserie Cornaton, place de la Cité, pour fournir tous renseignements aux consommateurs de gaz qui sont priés de s'y adresser.

L'assemblée, après avoir voté des remerciements aux conférenciers, approuve la grève.

La séance est lévée à 5 heures et demie.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains progressistes du Ve arrondissement. — Aujourd'hui jeudi 29 courant, à 8 h. 1/2 précises, les membres du comité sont convoqués en assemblée générale, salle Vernier, place du Change, 1, au 1er.

1° Pour entendre le citoyen Guillaumou, député, qui doit rendre compte de son mandat ;

2° Entendre le rapport de la commission de la fête qui doit avoir lieu dans l'établissement Mille, successeur Fayolle, à Saint-Just.

Les conseillers élus de l'arrondissement sont priés d'assister à la réunion.

Tous les membres du comité sont priés d'être exacts à la réunion où des décisions importantes seront prises.

Comité central des républicains radicaux du Ier arrondissement. — Les délégués de groupes sont convoqués le jeudi 29 septembre, à 8 heures 1/2 du soir, à la brasserie Chevallon, 32, rue Vieille-Monnaie. Présence indispensable.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

DANS L'AFRIQUE ORIENTALE

L'esclavage des nègres. — Graves nouvelles.

Marseille, 28 septembre.

On écrit d'Aden :

L'esclavage est en recrudescence. Les caravanes arrivent tous les jours plus nombreuses, amenant des cargaisons humaines.

Les esclaves viennent principalement du Congo, du Momboutou, de l'Ouréga, de l'Ounyoro, du Tourkana, de l'Ouroundi, de l'Ougogo et même du Lobemba.

Les Arabes du Soudan ont combiné pour ces razzias un effort commun, décidés qu'ils sont de s'attaquer aux Anglais, aux Belges et aux Allemands, et de leur passer sur le corps.

Cette décision a été prise à la suite du taux auquel a monté l'esclave et qui a atteint au Soudan égyptien, et surtout en Arabie et en Perse, le taux de 200 fr. par tête d'homme de 25 à 30 ans, et de 3.000 francs par tête de fille de 14 à 20 ans.

Les caravanes ont passé sans difficulté leurs « marchandises » à Vitu, où les Anglais n'ont pu obtenir la paix qu'en gardant une tolérance excessive pour le commerce des esclaves qui était la seule cause de la durée de la révolte.

Les « Boukes » arabes ont également chargé à Patta, Merka, Opia, Gardafui, Zeilah, Djiboutil, Massouah et Souakin.

A Tokar, il est passé trois caravanes à la fin du dernier mois, et, d'après les indigènes, les marches forcées et les embarquements clandestins ont causé aux traitants une perte sèche de soixante-dix pour cent. Aussi sont-ils furieux, et comme, en échange, ils n'ont accepté que des fusils perfectionnés et des munitions de guerre dont ils ont l'intention de se servir contre les Européens, il faut s'attendre, pour l'hiver, à la descente de véritables armées d'Arabes vers le Sud et à une campagne ardente et sans merci contre tout ce qui est Anglais, Belges et Allemands.

LE RÉGIME DES MINES

Paris, 28 septembre.

Les membres du groupe ouvrier de la chambre ont décidé de déposer à la rentrée une proposition tendant à la revision de la loi de 1810 sur le régime des mines.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 28 septembre.

Les coulissiers ont décidé de rouvrir le 3 octobre la petite bourse du soir dont les syndics des agents de change avaient demandé la suppression.

LE CONGRÈS DES VÉTÉRINAIRES

Nevers, 28 septembre.

Le grand conseil des vétérinaires de France, après avoir émis un vœu sur l'exercice de la médecine vétérinaire, sur le service sanitaire de l'inspection des denrées alimentaires et des viandes, a décidé que le prochain congrès aurait lieu à Rennes en 1893.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Sidi-Bel-Abbès, 28 septembre.

Un train a rencontré une machine isolée à Titenyaya sur la ligne de Sainte-Barbe-Dutlelat à Raselma. Six personnes ont été blessées grièvement.

LES JUIFS EN HONGRIE

Vienne, 28 septembre.

D'après des télégrammes de Buda-Pesth, reçus par les journaux de Vienne, la population ruthène de la commune de Keretzke, comitat de Marmaros, s'est soulevée le 21 septembre contre les juifs qu'elle a maltraités et menacés de mort.

La gendarmerie, arrivée à temps, a dû employer la baïonnette pour disperser la foule. On a arrêté les principaux meneurs.

LE CHOLÉRIQUE VOLONTAIRE

Paris, 28 septembre.

Un certain nombre de reporters de journaux parisiens ont décidé d'offrir un punch à M. Stanhope à son retour de Hambourg.

L'ASSASSIN SZEMEDERY

Vienne, 28 septembre.

La police a pu établir d'une manière certaine que le nommé Szemeredy, qui s'est suicidé après avoir été arrêté à Presbourg, où il avait, dans des conditions susperbes, vendu des bijoux, est l'auteur des crimes récents dont la population s'était, à juste titre, profondément émue. C'est Szemeredy qui a essayé de tuer M. Stolle, fabricant de montres, ainsi que la veuve de l'horloger Sotolar ; c'est lui qui le 11 février a assassiné à Wachring, faubourg de Vienne, l'ouvrier orfèvre Schnetz.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

COMMUNICATIONS DIVERSES

Fanfare d'Oullins. — La fanfare, devant prendre part au festival de Brignais le 2 octobre prochain, prie ses membres honoraires qui voudraient bien l'accompagner, de se faire inscrire de suite au siège, place de la Mairie.

Groupe amical des Typographes lyonnais. — Les adhérents sont informés que le banquet du premier anniversaire de la fondation aura lieu le dimanche 16 octobre 1892, à 1 h., au restaurant Mille, à Saint-Just. — Les souscriptions seront reçues tous les jeudis, jusqu'au jeudi 13, au siège social, 25, quai des Brotteaux. — Prix : 4 francs.

30e de ligne. — Les anciens militaires du 30e de ligne sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le samedi 1er octobre, à 8 heures du soir, au café du Nord, place Raspail, 13, pour l'organisation d'un banquet.

Syndicat des Travailleurs de la plume (employés de bureau et employés de commerce). — Aujourd'hui à 8 heures du soir, salle Marcellin, 105, avenue de Saxe, réunion de tous les adhérents. Urgence.

Le syndicat étant définitivement constitué, les personnes qui désireraient y adhérer sont priées de se faire inscrire le plus tôt possible.

110e Société de secours mutuels. — Numéros gagnants de la tombola qui n'ont pas été réclamés :

8	509	699	34	596	708	138	636
683	333	680	996	337	844	908	348
874	1921	207	885	1938	932	904	1180
525	905	1456					

Les réclamer comptoir Brottet, rue Tupin, 33, passé le 5 octobre, les lots non réclamés resteront acquis à la société.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société des Tireurs du Rhône. — Dimanche 2 octobre, en même temps que le concours mensuel ordinaire qui comporte 24 prix en deux catégories limitées, aura lieu la première journée du grand concours d'Automne qui se continuera les dimanches 9 et 16 octobre.

Ce dernier concours qui est également public, comprend deux catégories illimitées : une aux armes de guerre à 300 mètres, comportant 20 prix en médailles, espèces, etc., au plus haut point, et une catégorie au centre, à laquelle sont attribués trente beaux prix consistant en peintures, médailles, etc., au choix, suivant le classement, et une grande prime au plus grand nombre de cartons de 0,30 centimes,

Pour ces trois séances le tir commencera à 8 heures, et se terminera à la nuit, avec interruption de midi à une heure.

La distribution des prix se fera sitôt après le classement : pour le tir mensuel le 2 octobre, et pour le concours d'automne le 16.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des dessinateurs, tulles et nouveautés de la ville de Lyon. — Tous les membres de la corporation (patrons et employés) sont invités à assister au banquet annuel que donnera la chambre syndicale le samedi 1er octobre, à 7 heures, au Pré-aux-Clercs. Prix : 5 francs.

On trouvera des cartes au siège, jusqu'au vendredi soir dernier délai.

Avis. — Tous les membres du syndicat sont convoqués pour demain vendredi, à 8 heures, au siège. Urgent.

Commission de la Bourse du Travail. — Réunion des délégués à la commission de la Bourse du Travail, le jeudi 29 septembre, à 8 h. du soir, salle Marcelin, avenue de Saxe, 105. — Très urgent.

Chambre syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer français. — Grande réunion publique qui aura lieu le 30 septembre, à 8 heures du soir, salle de l'Eclair, grande rue de Vaise, impasse Charavay.

Ordre du jour. — Questions diverses sur les syndicats des chemins de fer français par le secrétaire général Guérard et Pierson, administrateur.

Ouvriers imprimeurs lithographes. — Le syndicat, dans son assemblée générale du 28 septembre, maintient l'index de la maison Buvelot, tant que satisfaction ne lui sera pas accordée.

Toute maison qui tenterait de faire en sous main le travail de la maison Buvelot serait de même mise immédiatement à l'index.

La maison Gay est toujours à l'index.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Théâtre des Célestins. — Ce soir, à 8 heures, cinquième représentation de *Denise*, pièce en 4 actes d'Alexandre Dumas fils, de l'Académie française.

Le spectacle commencera par *Un Mouton à l'entresol*, pièce en un acte.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Brasserie française, rue des Ecoles, 10. — Tous les mardi, jeudi et samedi, représentations de Guignol, à huit heures du soir. Le dimanche, grand bal à six heures.

Théâtre Guignol, passage de l'Argue. — Tous les soirs, à huit heures, pièces nouvelles terminées par une parodie de grand opéra.

Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

A la Grande Maison
4, Place des Jacobins, 4
(Entrée unique sous la Vérandah)
RENTRÉE DES CLASSES
Vêtements et Uniformes
COIFFURES, BONNETERIE, LINGERIE
pour Enfants et Jeunes Gens
Demander le CATALOGUE-ALBUM pour la saison d'Hiver

HERNIES
M. & Mme PUY-LAURENT
BANDAGISTES-FABRICANTS
1, rue de la Barre au 1er, LYON
Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies.
Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.
Ceintures spéciales pour dérangement.
Ceinture sangle du Dr GLÉNARD.
Ceintures spéciales pour grossesse.
Bas pour varices pouvant se laver.

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, *(prix très modérés).*
CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Duchesne, chirurgien-dentiste, *rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon.*
Eau dentifricé Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr.
Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr.
Miel prophylactique Duchesne au tannin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr.

AGENCE COOK
*2, place Bellec

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
29 Septembre

51

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

Ces paroles dites simplement, mais avec une émotion profonde, par ce grand garçon d'ordinaire si froid et si réservé, bouleversèrent M. de Vidal jusqu'aux moelles, tandis, au contraire, qu'elles agacèrent fortement le juge, déjà ennuyé des observations et de l'attitude de son confrère.

— Allons, assez, dit-il durement ce sont des mots cela! Quand on doit sacrifier son devoir à une sotte sensibilité, on n'embrasse pas votre carrière, monsieur.

Bascou se redressa légèrement.

— Vous ai-je dit, monsieur le juge, répondit-il, que je voulais apporter la plus légère hésitation aux ordres qui me seront donnés?

Et depuis trois ans que j'exerce mes fonctions à Rozès, qui que soit a-t-il le droit de me suspecter?

Le juge haussa les épaules, ce qui était sa façon de répliquer lorsqu'il était embarrassé. Il fit mine de se diriger vers la voiture en grommelant assez haut pour être entendu de tous :

— C'est bien, on vous surveillera!

Mais le jeune homme lui barra le passage, se mettant résolument devant lui.

— Monsieur le juge, ce mot est de trop, lui dit-il sévèrement. Comment, en présence des soupçons qui souillent déjà la fille de mon bienfaiteur, je rends à cet homme qui a été l'honneur de la magistrature, un hommage que lui devait ma reconnaissance, un hommage qui lui a été doux, si les pauvres morts entendent, et pour cela vous osez dire que vous me surveillerez. Je vous le répète, monsieur, le mot est de trop, et c'est une honte à vous de l'avoir prononcé!

Grenier avait toutes les souplesses.

Très cauteleux, presque câlin, car il comprenait une fois de plus que sa passion l'avait emporté au-delà des bornes, il murmura avec un sourire de ses horribles lèvres, plus flasques que jamais :

— Eh mon Dieu! jeune homme ne vous emportez pas pour si peu. Je retire le mot si vous le désirez. Là, vous êtes content?...

Bascou, soulevé de dégoût, ne répondit pas.

Toutes les formalités étaient achevées, le juge, son greffier, M. de Vidal et André remontèrent en voiture, se dirigeant vers la Roche-Morte, où, dans son kiosque du parc, seule, les yeux fermés, Madeleine, en pensant à sa vie passée, à son unique amour à jamais brisé, se désespérait de son éternelle solitude, et regrettait M. de Cypières qui, en dépit de son caractère si aigre et si soupçonneux, l'avait aimée et avait été pour elle un protecteur dévoué et un soutien qu'elle avait apprécié.

V

Mater Dolorosa

Madeleine, précédée de Jeannie, s'était dirigée vers le château.

La jeune fille, on le sait, n'avait point voulu expliquer à sa maîtresse ce qui l'avait si profondément bouleversée, aussi Mme de Cypières était-elle en proie à une extraordinaire émotion.

Son cœur était gonflé, ses jambes refusaient presque de la porter, un cercle de fer étreignait sa tête, subitement très douloureuse. D'affreux pressentiments la hantaient.

— Quoi?... qu'allait-il encore lui arriver?

Un malheur, elle en était sûre!

Au bas du perron, elle rencontra la nourrice portant Leone dans ses bras.

D'un mouvement convulsif et sans prononcer un mot, elle prit sa fille et l'embrassa comme une folle.

On eût dit qu'elle ne pouvait s'en séparer.

Enfin, elle la remit à Seconde, et s'éloigna comme si on lui arrachait l'âme, en murmurant :

Veillez sur elle, nounou, et soignez-la bien!

Si mouillé de larmes était l'accent de la jeune femme, si désespérée l'expression de ses yeux, que la nourrice, effrayée, balbutia :

— Mon Dieu! qu'a madame la marquise, qu'est-ce qui se passe donc encore, mon doux Jésus!...

Madeleine ne pouvait plus l'entendre.

Elle avait monté le perron somptueux, et après avoir traversé le hall magnifique, elle entra dans le grand salon.

Ce qui la frappa d'abord, ce ne fut ni la figure verdâtre et vipérine de Grenier, ni le sale petit greffier, déjà installé sur la grande table, à l'abri de bibelots précieux, ni M. de Vidal, debout et respectueusement découvert au milieu de l'immense pièce; non elle ne connaissait pas ces gens-là et ne s'inquiéta pas d'eux.

Ce qui l'hypnotisa, la remua, lui donna au cœur un nouveau coup, profond, cruel, terrible, ce fut le visage livide et si désespéré de son fidèle ami, André Bascou.

Oh oui! un malheur planait sur elle!

Cependant, elle se raidit, elle eut le courage d'arracher sa vue de cette figure tragique si douloureuse et, regardant les autres personnes éparses dans le salon, ce fut vers M. de Vidal qu'elle se dirigea.

— Qu'est-ce qui me vaut l'honneur de votre visite, monsieur? demanda-t-elle au procureur en l'enveloppant de son beau regard d'Indienne, ce regard si profond et si pur, qui toujours faisait battre plus vite et plus fort les cœurs des plus indifférents.

Le procureur, très troublé, balbutia :

— Madame la marquise... je... nous...

M. Grenier se hâta de venir au secours de son trop sensible collègue.

— Madame, dit-il, nous venons ici envoyés par le parquet de Paris, afin de vous demander certains renseignements.

Cette voix, plus aiguë qu'une vrille, produisit une singulière impression sur la jeune femme.

Elle se retourna et examina le juge, auquel elle n'avait point fait attention jusque-là.

En effet, debout derrière un fauteuil, en arrière de M. de Vidal, Gredinier ne faisait point grande figure, avec sa haute taille voûtée, sa redingote rapée et son pantalon qui gonflait et blanchissait aux genoux.

A l'interrogation muette que formulaient les yeux de la marquise, il répondit :

— Monsieur est procureur auprès du tribunal de Saint-Justin, et moi je suis juge d'instruction.

Elle ne se troubla point, ne comprenant pas ce que ces gens-là pouvaient avoir à lui demander.

Elle s'assit sur un grand fauteuil, et, avec une aisance souveraine, elle montra des sièges aux trois personnes qui étaient là.

M. de Vidal eût voulu être à cent lieues; le greffier examinait curieusement le salon, ébaubi de tant d'or, de tapisseries, de choses éblouissantes et superbes.

Le juge, seul, avec une lueur dans ses yeux verdâtres, regardait Madeleine, comme le serpent regarde l'oiseau qu'il veut fasciner, heureux du mal qu'il allait faire.

Il esquissa un signe que le greffier comprit.

Derrière les bronzes et les coupes de Chine qui l'abritaient, celui-ci avait déjà arrangé son papier, sa plume, le petit encrier de corne qu'il emportait dans ses voyages; silencieusement, au geste de Grenier, il s'apprêta à écrire l'interrogatoire de madame de Cypières.

Le juge commença :

— Sur une déclaration d'une personne ayant toute qualité pour agir, le parquet de Paris s'est ému.

Ces mots, *dénonciation* et *parquet de Paris*, frappèrent Madeleine comme un coup de foudre.

Subitement, ses pressentiments confus, ou jusque-là étouffés par sa volonté, se dessinèrent nettement devant elle et, prenant corps, lui montrèrent tout à coup madame de Mondragon, sortant de derrière la tombe, au cimetière, le jour de l'enterrement d'Horace, pour crier comme une furie : « Je le vengerai!... »

Si forte avait été l'émotion éprouvée par Madeleine qu'elle en avait failli mourir.

La haine répandue sur la physionomie de Claire, son attitude provocante, l'éclair de ses yeux, le mépris de ses lèvres avaient impressionné Madeleine sans que celle-ci cependant, jusque-là, ait eu l'idée de se demander pourquoi et comment Horace pouvait être vengé.

Mais à cette heure, une lueur terrible se faisait en elle.

Eh oui, c'était d'elle, Madeleine de Bram, que madame de Mondragon prétendait se venger.

Comment?...

En la dénonçant au parquet de Paris, parbleu!...

C'était monstrueux, mais cependant c'était vrai.

(*A suivre*)

Mme Ekaterinodar
DE VIATKA
Sujet russe extra-lucide
Somnambule, cartom. mains, fleurs, rêves, tout par dates, donne hauts conseils par l'astrologie, secret du Grand-Albert, destinée, consult., 3 fr., de 10 h. matin à 9 h. soir, même par correspondance, 5 francs, mandat ou timbres, 10, rue Constantine, Lyon-Terreaux. — EN DECEMBRE Leçons des 33 méthodes étrangères, inconnues en France.

On Demande
pour Vienne, un dépôt de perlage, cheniliage ou broderies en tous genres sur tulle et dentelle.
Ecrire au débit de tabacs, 2, place Saint Louis, à Vienne (Isère).

DIX ANS DE SUCCÈS
Mme CLAUDIA
somnambule

Renseigne avec précision sur toutes les phases de la vie. Son savoir défie toute concurrence loyale. La consulter c'est le moyen de prévenir toutes déceptions.
Lyon, rue Centrale, **4, au 3me**
Prix modérés. Correspondance

VOGUE de la place St-POTHIN
GRAND BAL
Au Petit Elysée
Direction EUGÈNE GUILLOUD
Angle des rues Vauban et Vendôme, derrière le GRAND CIRQUE MEXICAIN
Brillant et nombreux orchestre. — Répertoire varié.

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol)
P. LAVOIPIERRE
Succ. d'Alexandre MILLET
PAPIERS PEINTS
Maison fondée en 1806
ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ
Envoi franco d'Échantillons.

TEINTURE & DÉGRAISSAGE
AUX COULEURS NATIONALES
Rue Paul-Bert, 40, près de l'Avenue de Saxe
Teinture noire et dégraissage tous les jours. — Les couleurs une fois par semaine.
Travail bien soigné, vite livré et à des prix bien modérés.
Remise pour Pensionnats, Tailleurs et Couturières.
La Maison fait prendre et rendre à domicile, envoie également détacher : meubles, tentures, etc.
NOTA. — *Envoyer une carte postale qui sera remboursée.*

GÉRANCE D'IMMEUBLES
63, r. République (entresol)
Service spécial pr encaissement loyers. Tarifs très réduits. Remise immédiate des sommes encaissées.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE souvent en un seul jour, des **ÉCOULEMENTS** de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du **SEL** et des **DRAGÉES** végétales antiseptiques du Dr EBERHART. « Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours; c'est merveilleux. Dr *Bonchard.* » **SEL, 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr.,** *franco par poste contre mandat.*
Exiger rigoureusement le nom du Dr EBERHART et sa brochure donnée gratis.
Dépôt Pie FARLEY, 114, quai Pierre-Scize. — 0,30 c., brochure seule, *franco.*

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER
6, Rue Childebert (Façade place de la République) **Lyon**
Bière Française Grand Bock **0.25** | Vin du Beaujolais *Toutes les consommations sont de MARQUE* | Déjeuners et Dîners à **2.50**
Service à la Carte — Salons au premier — Eclairage électrique

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

SERVICE D'ÉTÉ *VIENT DE PARAITRE* SERVICE D'ÉTÉ
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux
LE WAGON
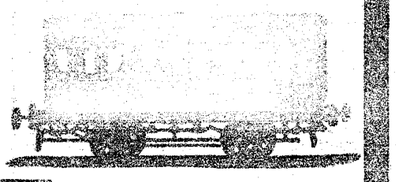
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes
Le prix des billets aller simples et retour
Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.
EN VENTE { *A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon* et dans ses succursales de SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON DIJON, ET VALENCE *Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux*

Entreprise de Travaux Publics et Privés
ODDOUX & Cie
Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la
DÉMOLITION DU QUARTIER GROLÉE
BOIS à BRULER
Vente de tous les matériaux concernant la construction.
A louer de suite grands et petits locaux propres au commerce et à l'industrie, divisés au gré du preneur.
A louer de suite appartements pour employés et ouvriers.
BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL
S'adresser à nos Entrepôts, place de l'Abondance
(Près le cours Gambetta)
— LYON-GUILLOTIÈRE —

VIENT DE PARAITRE
L'EXPOSITION DE LYON
PAR UN DÉSINTÉRESSÉ
EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux
Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

BOURSE DE LYON
Du 28 Septembre 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	99 90	Crédit lyonnais	790 ..
Ex perpétuel	.. ..	Mobilier Espagnol	82 50
Amortissable	.. ..	B. Pays hongrois	.. .
4 1/2 1883	105 70	Banq. Esc. Paris	236 25
Italien 5 0/0	93 55	Banque ottomane	607 50
Espagne 4 0/0 ex.	65 21	Banque P.-Autric.	489 37
Hongrie 4 0/0	..	Société lyonnaise	605 .
Autriche 4 0/0 78	.. ..	Paris-Lyon-Médit.	15 6 25
Russe 5 0/0 62	.. ..	Andalouz	344 50
— 4 0/0 67	.. ..	Chemins Autrich.	.. ..
— 5 0/0 79	68 05	Cacérès-Portugal	.
— 4 0/0 80	97 60	Lombard	223 87
— 4 0/0 99	.. ..	Méridionaux	618 75
D. R. Ottom. c. D.	22 35	Nord de l'Espagne	177 50
Dette égypt. un.	100 30	Portugais	.
— Obligat. priv.	96 10	Saragosse	189 37
Portugais 3 0/0	.. .	Canal de Suez	. .
— 4 1/2 0/0 1888	.. ..	Parts fondat.	.. ..
Crédit foncier	.. .	Canal interoc.	22 50
Crédit mobilier	.. ..	Société f. lyonn.	316 87

OBLIGATIONS

Ville de Paris	401 .	Lyon-Fourvière	370 ..
V. de Paris 1860	.. ..	Ouest-Lyonnais	.. ..
— 1865	.. .	S. foncier lyonn.	437 75
— 1869	.. .	Andalous 3 0/0	316 ..
— 1871	412 .	Autriche-Hongr. 1o	.. ..
— 1875	.. ..	Barra-Alta 3 0/0	.. ..
— 1878	.. ..	Cacérès-Portug.	137 .
— 1886	.. .	Lombard ancien	817 50
V. de Marseille 77	.. .	— nouv.	321 50
Foncier 1871 3 0/0	391 75	Nord-d'Espagne 5	343 50
Com. 1879 3 0/0	484 50	Portugais 3 0/0	101 50
Foncier 1879 3 0/0	484 ..	— 3 0/0	.. ..
Com. 1880 3 0/0	481	Gaz de Lyon	970 ..
Foncier 1883 3 0/0	429 50	Forges de l'Horme	160 ..
— 1885 3 0/0	483 50	Creusot	1925 ..
Brésiliens 4 0/0	.. ..	Mines de la Loire	164
Dombes S.-Bas	4 3 .	Montrambert	963 75
— nouv.	470 50	Saint-Etienne	272 ..
Paris-Lyon-Méd.	455	Croix-Rousse	.. ..
1886	473 50	Tramways Lyon	695 ..

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'**Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône** (*Indicateur FOURNIER*), le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.
Prix : 12 francs.

BOURSE DE PARIS
Du 28 Septembre 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

3 % PERPÉTUEL	COURS DE CLOTURE HIER	COURS DE CLOTURE AUJOURD.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	99 80	99 80	.. ..	.. ..
3 0/0 nouveau	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3 0/0 amort. ex.	100 70	100 70	.. ..	.. ..
4 1/2 1888	105 90	105 80	.. ..	.. 10

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	DERNIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'h.
99 85	3 0/0 Français	99 85	99 89
.. ..	3 0/0 nouveau	.. ..	.. ..
106	4 1/2 Fr. (1888)	106 ..	105 95
93 55	5 0/0 Italien	93 55	93 42
65 25	4 0/0 Espagn. ext.	65 20	64 95
.. ..	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..
.. ..	Portugais	.. ..	.. ..
68 ..	Russe Orient	67 85	67 80
.. ..	Dette Egypt. unif.	.. ..	.. ..
.. ..	Banque de France	.... ..	.... ..
.... ..	Crédit Foncier	1126 ..	1126 ..
236 ..	Banq. d'esc. Paris	236 ..	232 ..
785 ..	Crédit Lyonnais	787 ..	788 ..
606 ..	Banque Ottomane	607 ..	603 ..
.. .	Banque Austrich	.. ..	.. ..
.. .	Mobilier Espagnol	.. ..	.. ..
.. .	Panama	22 ..	21 ..
....	Paris-Lyon-Méd	1551 ..	1560 ..
633 .	Autrichiens	631 ..	.... ..
226 .	Lombards	223 ..	225 ..
.. ..	Saragosse	190 ..	.. ..
177 ..	Nord Espagne	177 ..	175 ..
..	Méridionaux	648 .	648 ..
2707 ..	Suez	2710 .	2707 ..
96 7/8	Consolidé	96 13/16	96 13/16

COURS DES VALEURS EN BANQUE
Du 28 Septembre 1892

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail	360 .	N.-H. Hongrois	509 ..
Alpines	146 ..	Furstemberg	.. ..
Tharsis	.. ..	Pottendorf	.. ..
Lanteira	.. ..	Lots Turcs	.. ..
Huta-Bankowa	.. ..	—	.. ..
Ch. Croix-Pâquet	553 25	Eaux-Ecl. 4 0/0	.. ..
C. l. tr. et ch. d. f.	.. ..	—	.. ..

APRÈS BOURSE
Du 28 Septembre

3 0/0 français	99 80	Douanes	474 68
— d/25	.. ..	Rio Tinto	378 75
— d/50	.. ..	Tharsis	145 31
Italien	93 40	Alpines	147 50
Extérieure	64 81	De Beers	.. ..
Hongrois	95 56	Tabacs	383 75
Russe 1891	.. ..	Panama	.. ..
— consolidé	.. ..	Chèques Lond.	25 20 ./.
Orient	67 75	— à vue	.. ..
Portugais	24 50	— s/Ber.	.. ..
Turc	22 21	— Pétersb.	.. ..
Egypte unifiée	498 75	— Vienne	.. ..
— privilég.	476 87	— Amst.	.. ..
Banque Ottom.	603 12	3 0/0 franç. n.	.. ..

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Paris, 28 Septembre (2 h. soir).

HUILES DE COLZA

Courant	54 50
Octobre	54 75
Nov. Décembre	55 50
4 premiers	56 50

Tendance ferme.

HUILES DE LIN

Courant	46 50
Octobre	46 50
Nov. Décembre	46 50
4 premiers	46 50

Tendance.

SPIRITUEUX 90° l'h.

Courant	46 ..
Octobre	43 75
Nov Décembre	43 50
4 premiers	43 75

Tendance calme

SUCRES Blancs n° 3

Courant	37 60
Octobre	36 75
4 d'Octobre	36 80
4 premiers	37 60

Tendance ferme.

SUCRES Roux 88°

Dispon. de .. à 36 50
Tendance calme.

SUCRES Raffinés

Dispo. de 104 50 à 105 .

FARINES 12 marques

Courant	51 90
Octobre	51 60
4 de Novembre	51 10
4 premiers	51 40

Tendance ferme.

BLÉS (100 kil.)

Courant	22 ..
Octobre	21 30
4 de Novembre	22 60
4 premiers	23 70

Tendance calme.

AVOINES (100 kil.)

Courant	17 10
Octobre	17 10
4 de Novembre	17 30
4 premiers	17 60

Tendance calme.

Marque Corbeil . 54 .

CONDITION DES SOIES DE LYON
Du 28 Septembre 1892

Nombre	SORTES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
53	Organs.	13	2	6	8	1	6	»	4	4	9	»	4664
45	Trames.	4	»	2	»	1	1	9	6	20	2	»	3375
161	Grèges.	27	»	3	22	29	9	7	41	8	15	1	2558
3	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Bouclés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Lains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
266		44	2	9	32	30	16	8	54	18	44	3	20597

BALLOTS PESÉS

»	Organs.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Trames.	»	»	»	»	»	»	7	1	1	2		925
230	Grèges.	3	»	»	»	»	3	182	2	30	1		11950
1	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
231		3	»	»	»	»	3	189	2	31	3		12875

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois. 4674
Ballots pesés depuis le 1er du mois. 3155

MARCHÉ DE LA CHAPELLE
Du 28 Septembre 1892

Marché assez bien approvisionné, 195 voitures, prix assez fermes.

Paille blé, 1re qualité, 40 fr.; 2e qualité, 38 fr.; 3e qualité, 36 fr.; Paille de seigle, 42, 39 et 36; Paille d'avoine, 39, 37, 35; Foin, 84, 81, 78; la Luzerne, 84, 81, 78; Luzerne nouvelle, »», »», »».

Le tout rendu dans Paris au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kil., savoir :

6 fr. pour foins et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.

Fourrages en gare :

On cote sur wagon, par 520 kilogs : foin, 1re qual., 72 à 77 fr.; 2e qual., 69 à 71; luzerne, 70 à 75; paille de blé, 30 à 37; paille de seigle pour l'industrie, 36 à 38; paille de seigle ordinaire, 22 à 30; paille d'avoine, 25 à 30.

Pour les marchandises en gare, les frais de déchargement, d'octroi et de camionnage, sont à la charge de l'acheteur.

MARCHÉ AUX FOURRAGES
Lyon - Guillotière

Foin, 1er choix	100 kil.	14 »»	à 15 50
» ordinaire	»	11 »»	à 12 75
Luzerne, 1er choix	»	14 50	à 15 75
» ordinaire	»	»» »»	à »» »»
Paille de seigle	»	5 25	à 6 »»
» de froment	»	5 75	à 6 25
« d'avoine	»	4 50	à 4 75

Droits d'octroi non compris

Issues

Son	100 kil.	11 »»	à 12 50
Recoupes	»	11 25	à 11 75

Rendus à Lyon

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — François Depiat, maître maçon, 50 ans, rue de Vauzelles, 11, f. 4 h.

Deuxième arrondissement. — Joanny Mercier, charpentier, 41 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Jean-Baptiste Lassalas, cordonnier, 41 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h. — Claude Bérard, journalier, 49 ans, Hôtel-Dieu, f. midi. — Marthe Paulus, 4 ans, rue Mercière, 28, f. 2 h. — Veuve Weinberg, portes du cimetière israélite, f. 10 h.

Troisième arrondissement. — Charles Bouillot, vermicelier, 20 ans, place du Champ-Fleuri, f. 4 h.

Quatrième arrondissement. — Veuve Cottenet, née Comte, 88 ans, rue de la Fontaine, 10, f. 6 h. m.

Cinquième arrondissement. — Jean Souchon, 13 mois, rue des Docks, f. 4 h. — Jean-Baptiste Paquin, coiffeur, 57 ans, gare de Vaise, f. 3 h.

Sixième arrondissement. — Antoine Deroi, concierge, 70 ans, cours Morand, 27, f. 8 h. — Pétrus Giraud, comptable, 57 ans, rue de Crillon, 32, f. 11 h.

Le meilleur Thé
EST LE
THÉ DES MANDARINS

V. VERMOREL
Constructeur à Villefranche
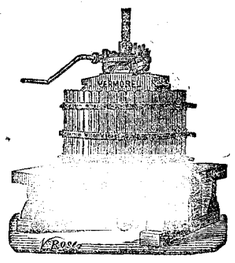
352 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES
PRESSOIRS PERFECTIONNÉS
VENTE Avec Garantie
FOULOIRS
Vendange
ALAMBICS, CHARRUES VIGNERONNES
Tarif envoyé franco

PLANTES D'APPARTEMENTS
Le **Régénérateur des Plantes,** engrais chimique concentré pour l'alimentation des plantes à fleurs et feuillage ornemental. La végétation produite par l'usage de cette solution fertilisante est prodigieuse; non seulement il donne aux plantes un aspect splendide, une floraison et une feuillaison étonnantes, mais encore il remet en état les plantes maladives ou négligées. Aux fleurs coupées, il donne une longue durée et un éclat incomparable en mettant une pincée de cet engrais dans l'eau.
Prix de la boîte avec notice : **1 fr. 25.**
Dépôt général AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

Le Gérant :
JOSEPH GEILLON.

Imp. WALTENER et Cie, rue Belle-Cordière, 16 — Lyon